



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 mars 2026**

**PROCÈS-VERBAL**

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7	N° 8	N° 9	N° 10	N° 11	N° 12	N° 13
Présents	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54
Absents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pouvoirs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

L'an 2026, le 21 mars à 09h42 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 17 mars 2026.

Sont présents : Madame BERTIN, Monsieur STERN, Monsieur BESSAC, Madame DEHAY, Madame YONIS, Monsieur DI GALLO, Monsieur GALERA, Madame HRISTACHE, Madame KA, Madame LANA, Madame MENDOUDJ, Madame CREACHCADEC, Madame KEITA, Madame ATTIA, Madame LORCA, Monsieur MOLOSSI, Monsieur LE CHEQUER, Madame LE GOURRIEREC, Monsieur MADAULE, Monsieur LEGHMIZI, Monsieur CHARLES, Monsieur MBARKI, Monsieur NEFZAOU, Madame ALI BENALI, Madame BENAMAR, Monsieur BERNARD, Monsieur BERNARD, Madame BOSLER, Madame BOUMAZA, Madame BRARD, Madame CHAUMILLON, Monsieur CLAUZADE, Monsieur CORZANI, Monsieur COSKUN, Madame DEGER, Monsieur DISCOUR, Madame DOUCOURE, Madame ELBAHRAWY, Monsieur GOMIS, Monsieur LAKH , Monsieur LOZZI, Monsieur MAILLOUX, Monsieur MAMADOU SY , Monsieur QUITTRE, Madame RABES, Madame ROINEL, Monsieur ROUIBI, Madame SAFI, Madame SHAHRYARI, Madame BENI KHLEF, Monsieur FOUREL, Monsieur BERNICCHIA, Monsieur NOEL, Madame NOHAN.

Absent donnant pouvoir : Monsieur Julien GUILLOT à Madame Emeline NOHAN.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 et L. 2122-8 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, Madame Haby KA a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame Zohra SAFI, doyenne d'âge, la séance est ouverte à 9h42.

## Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire sortant de Montreuil

« Mesdames et messieurs les conseillers, les conseillères municipaux, Monsieur le Député, cher Alexis, citoyennes et citoyens de Montreuil,

Les électeurs et électrices de Montreuil ont entièrement renouvelé le conseil municipal, au premier tour du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026, en vertu de l'article L. 262 du Code électoral. Conformément à l'article L. 273-6 du Code électoral, les électrices et les électeurs ont également élu, en même temps que les conseillers municipaux, les trois conseillers métropolitains amenés à siéger à la Métropole du Grand Paris. Conformément à la loi, je vous rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

Inscrits : 65 639

Votants : 31 650

Abstentions : 33 989

Blancs : 494

Nuls : 257

Exprimés : 30 899

Suffrages obtenus par les listes élues :

Liste conduite par Patrice BESSAC.

17 834 voix, soit 57,72 %

45 élus au conseil municipal

3 conseillers métropolitains

Liste conduite par Madame Sayna SHAHRYARI

6 972 voix : 22,56 %

6 élus au conseil municipal

0 au conseil métropolitain

Madame Émeline NOHAN et sa liste

2 747 voix : 8,89 %

2 élus au conseil municipal

0 au conseil métropolitain

Madame Choukri YONIS

2 236 voix : 7,24 %

2 élus au conseil municipal

0 au conseil métropolitain

Monsieur Serge MERCIER et sa liste

503 voix : 1,63 %

0 siège au conseil municipal

0 au conseil métropolitain

Madame Christel KEISER

358 voix : 1,16 %

0 au conseil municipal

0 au conseil métropolitain

Madame Nora DELIBA

249 voix : 0,81 %

0 siège au conseil municipal

0 siège au conseil métropolitain

Je précise que les trois conseillers métropolitains élus lors du scrutin du 15 mars 2026 sont les suivants : Monsieur Patrice Bessac, Madame Alice Bosler et Monsieur Taylan Coskun.

Sur les prescriptions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, je quitte en l'instant même mes fonctions de maire, et cède la présidence de notre Assemblée à la doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal, j'appelle Madame Zohra SAFI. »

## ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

### Intervention de Madame Zohra SAFI – conseillère municipale de la majorité, présidente de séance

« Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs, et merci de votre venue aujourd'hui. Juste une petite introduction avant de commencer. Le privilège de mon âge m'a donné l'honneur d'ouvrir et de présider cette première séance du nouveau conseil municipal de la Ville de Montreuil, en tant que doyenne de cette Assemblée.

Je vous demande de bien vouloir désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Haby Ka.

Madame Zohra SAFI fait l'appel nominal.

Le conseil municipal étant numériquement constitué, j'ai l'honneur, en ma qualité de présidente de séance, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de déclarer installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux, élus lors du scrutin du 15 mars 2026.

Je vous demande de bien vouloir désigner un secrétaire de séance, et je propose de désigner Madame Haby Ka. Je mets aux voix cette proposition. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette proposition est adoptée pour que Madame Haby Ka soit la secrétaire de séance.

55 voix pour

À l'unanimité des voix, Haby KA a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Le quorum étant constaté et la secrétaire de séance désignée, le conseil municipal peut à présent délibérer. Afin de procéder à l'élection du maire, je vous propose également de désigner deux assesseurs chargés du dépouillement des bulletins de vote et du bon déroulement du scrutin pour l'élection du maire, des adjoints, des conseillers de territoires supplémentaires, et des représentants du conseil municipal au sein du CCAS. Je vous propose de désigner Monsieur Quentin Corzani, Madame Émilie Nohan. Je mets aux voix cette proposition ? Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention ? Deux abstentions. Cette proposition est adoptée.

53 voix pour

Contre : 0

Abstentions : 2

À la majorité des voix, Quentin CORZANI et Émilie NOHAN ont été désignés pour remplir les fonctions d'assesseurs et les ont acceptées.

J'indique également, à l'issue de la séance, le maire élu, les assesseurs, la secrétaire de séance et moi-même, devront signer le PV de l'élection du maire et des adjoints ainsi que la feuille de proclamation correspondante, avant de quitter la salle. Je me permets d'insister sur ce point, car il s'agit d'une formalité substantielle susceptible d'entacher d'illégalité l'élection du maire et des adjoints et des conseillers territoriaux.

## DÉLIBÉRATIONS

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

### **DEL20260321\_1 : Élection du maire**

### Intervention de Madame Zohra SAFI – conseillère municipale de la majorité, présidente de séance

« Je vous propose maintenant de procéder à l'élection du maire, premier point de l'ordre du jour de cette séance d'installation. Je vous rappelle qu'en application de l'article L2122-4 et de l'article 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Appel à la candidature, donc par moi. »

### Intervention de Monsieur Taylan COSKUN – conseiller municipal de la majorité

« Madame la Présidente, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer et féliciter chacune et chacun des conseillers municipaux ici présents. Je souhaite aussi saluer les élus sortants de notre municipalité, j'en ai vu un certain nombre dans le public, je veux rendre hommage à leur engagement et au travail qu'ils ont accompli pour notre Ville durant le dernier mandat. Mes chers collègues, les Montreuillois nous ont élus pour agir au service de l'intérêt général durant les six années à venir. Sans doute, ce mandat

*sera-t-il marqué par tous les bouleversements que traversent notre monde et notre pays. Bouleversements qui inquiètent légitimement chacune et chacun. Ainsi, ces six années exigeront de nous un sens aigu des responsabilités. Nous sommes ici non seulement pour débattre entre nous, mais avant tout, pour servir concrètement notre communauté. À l'issue du premier tour des élections municipales, derrière le vacarme médiatique, une sourde réalité s'impose dans le pays. Des listes avec des programmes réactionnaires ont gagné du terrain dans la majorité des communes de France. Sachant que des maires qui agiront contre les intérêts des habitants sont à ce moment même installés dans des conseils municipaux aux quatre coins du pays. Ils appliqueront sans sourciller des mesures de régression sociales et d'austérité. Cela appauvrira les populations et nuira toujours davantage à l'environnement et à la vie. Dans un tel contexte, ici, nous représentons une situation tout à fait singulière. Qui peut en douter ? À Montreuil, toutes sensibilités confondues, la gauche représente autour de 90 % des suffrages exprimés. Comment ne pas voir que ce résultat nous oblige toutes et tous ? Nous avons la responsabilité de faire vivre cette exemplarité au service des habitants. Elle est inspirante pour toutes celles et pour tous ceux qui agissent ici et ailleurs, en vue d'une société plus juste, plus humaine, plus soucieuse des générations à venir et plus respectueuse de la planète. Face au poison de la division et de la haine qui se propage un peu partout, ici, à Montreuil, nous savons bien qu'il n'y a qu'un seul remède : se serrer les coudes, pour dépasser les querelles stériles et pour se mettre résolument au service du bien commun. En unissant toujours mieux les habitants de notre ville, nous pouvons ouvrir grandes les portes de l'espoir et montrer par nos pratiques qu'un autre avenir est possible. En particulier pour nos jeunes. Telle est notre conviction. Tel est notre désir le plus cher. Avec 57,72 %, notre liste « Vive Montreuil » a obtenu le plus haut score de premier tour, avec Saint-Denis de la Réunion, parmi les villes de plus de 100 000 habitants. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais le reflet d'un grand effort collectif, durable et uni depuis 2014. Avec notre tête de liste, Patrice Bessac, nous voulons continuer à cultiver cet esprit de détermination et de ténacité tout au long du mandat qui s'ouvre. Le travail qu'il a réalisé comme maire durant les deux derniers mandats a permis – comme nous le disons – d'unir pour réussir au service de Montreuil. Forts de cette expérience et de notre commune détermination avec toutes les composantes de notre majorité : communistes, écologistes, socialistes, de l'après, de génération, du nouveau parti anticapitaliste, du parti animaliste, et les citoyens engagés de tous les quartiers de Montreuil, que je salue chaleureusement, j'ai l'honneur de proposer au suffrage de notre Assemblée la candidature de Patrice Bessac, aux fonctions de maire de notre bonne et belle ville de Montreuil. Je vous remercie. »*

#### Intervention de Madame Zohra SAFI – conseillère municipale de la majorité, présidente de séance

*« Au nom de la liste... »*

#### Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

*« Bonjour. Je me présente pour être maire de Montreuil, parce que notre Ville mérite mieux. Monsieur Bessac brigue un troisième mandat après douze années à la tête de notre Ville. Et ce mandat, s'il devait advenir, commencerait par un signal politique clair. 34 000 Montreuilloises et Montreuillois ne se sont pas déplacés aux urnes lors de cette élection, gonflant les rangs des abstentionnistes, détournés, parfois dégoûtés de la politique. Plus de 13 000 ont voté contre cette politique en accordant leurs voix à une des listes d'opposition. Votre majorité recule par rapport à 2020 : -6 points, -6 élus. Ces chiffres et ces scores sont un avertissement. Face à vous, notre groupe « Insoumis et Citoyen » devient le premier groupe d'opposition. Près d'un électeur sur quatre nous a fait confiance, nos six élus entrent dans ce conseil avec une responsabilité. Porter la voix de celles et ceux qui ont voté pour un programme de justice, d'unité pour Montreuil, de celles et ceux qui se sont abstenus et de toutes celles et ceux qui se battent pour une Ville plus juste. Car durant cette campagne, Monsieur Bessac aura fait des choix. Vous aurez refusé un débat démocratique, qui appelait toutes les têtes de listes qui se présentaient sur la ligne de départ, privant ainsi les Montreuillois de contradictoires concernant votre bilan et ces douze années d'exercice du pouvoir. Vous avez fait le choix de ne pas condamner les violences, visant nos militants agressés à trois reprises dans les rues de Montreuil, alors que le climat national d'extrêmes tensions contre les militants insoumis, suite à la mort de Quentin Deranque, faisait de nous des cibles. Vous avez fait le choix, alors que rien ne vous y obligeait, à faire une alliance avec le parti socialiste qui accompagne les politiques d'austérité que vous présentez.*

Après douze ans, le constat est là, les mêmes méthodes produisent les mêmes effets. Décider sans respecter la concertation des habitants, comme à La Noue - Le Clos, dans le cadre des travaux de rénovations urbaines, laisser 40 % des loyers hors la loi, sans réaction, maintenir des tarifs de cantine profondément injustes : 6 euros pour une famille qui gagne 2 000 euros nets mensuels. Fermer des services publics, comme un centre de santé municipal, dans une ville déjà frappée par la pénurie médicale. Vous allez jusqu'à envisager la construction d'une école sur un site pollué, contre les avis de l'ADEME et de la préfecture, sans écouter les riverains. Pour quoi faire ? Ce n'est pas notre conception de la ville. Notre projet pour Montreuil est le seul à même d'unifier la ville et ses habitants. Avec une démocratie réaffirmée, des vocations citoyennes sur les grands projets, les enjeux majeurs de notre ville. Des référendums d'initiatives citoyennes, pour redonner aux habitants et aux habitantes le pouvoir de décider, et un droit de révocation des élus pour renforcer le contrôle démocratique. Une politique publique qui se tourne vers les quatorze quartiers de notre ville, quatorze villages, dont on va prendre soin, qui doivent être tous servis en commerces, en services publics et culturels, en propreté, avec la territorialisation du service de la voirie, en cours d'écoles débétonnées qui seraient des îlots de fraîcheur dans nos quartiers, en restaurants solidaires, un par quartier pour y trouver un repas à trois euros. Nous portons de grandes avancées sociales et éthiques. La gratuité de la cantine avec une option végétarienne quotidienne, parce qu'il est temps de respecter les habitants, leur conviction personnelle et de respecter la planète, en décarnant l'alimentation scolaire. Le droit de vote aux jeunes dès 16 ans et aux étrangers, lors des votations locales. La transparence totale dans l'attribution des logements et la tolérance zéro face à la corruption et aux corrompus qui se servent de la misère des gens dépourvus de logement. Construit à partir de l'expérience et de l'expertise des agents et des habitants, notre programme répond aux besoins des Montreuillois. Notre équipe, à l'image de Montreuil, est engagée dans les luttes issues de tous les quartiers. Elle est prête. Prête à porter un Montreuil populaire qui protège chacun et qui respecte tous ses habitants, prête à unir Montreuil pour une ville féministe, antiraciste, antifasciste, résiliente, qui protège chacun et qui les respecte tous. Je vous remercie. »

#### Intervention de Madame Zohra SAFI – conseillère municipale de la majorité, présidente de séance

« Je donne la parole à Madame Bertin. »

#### Intervention de Madame Loline BERTIN – conseillère municipale de la majorité

« Merci, Madame la Présidente de séance, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, nouveaux ou anciens, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, venus en nombre ce matin et quel plaisir de vous retrouver, alors que le conseil municipal de 2020, compte tenu du contexte de l'époque, nous avait privés de ce grand moment démocratique. Permettez-moi de m'exprimer au nom des socialistes de Montreuil, dont j'ai l'honneur d'être la chef de file pour ces élections municipales. Montreuil est indéniablement une Ville de gauche. Cela vient d'être rappelé par mon collègue, Taylan Coskun, au regard des chiffres cumulés des élections municipales dans notre ville. Et la gauche, nous le savons, hélas, trop bien en cette veille de second tour décisive dans de nombreuses villes françaises, sait se diviser, au détriment des habitants et des habitantes de nos villes. Qui pourtant, ont soif de services publics forts, d'égalité réelle, de justice sociale et climatique, nous aspire à un environnement sain et un avenir meilleur pour leurs enfants. Alors depuis douze ans, la gauche unie à Montreuil a œuvré dans ce seul intérêt des Montreuilloises et des Montreuillois. Les socialistes y ont pris leur part et ont contribué, aux côtés de l'ensemble des forces de gauche, à un bilan commun de progrès en matière éducative, sociale, écologique, culturelle, sur les transports, la santé, la prévention de la délinquance, la rénovation urbaine ou encore les foyers de travailleurs migrants. Bien sûr, à l'approche des élections municipales, les socialistes ont pris le temps du bilan et du diagnostic partagé avec les habitantes et habitants de notre ville. Je remercie d'ailleurs ici, les militantes et militants qui y ont œuvré et qui ont permis de dégager nos priorités pour l'avenir de Montreuil. Améliorer le quotidien, en prenant soin du cadre de vie et des espaces publics, des équipements publics. Défendre et protéger la mixité sociale, comme une spécificité et un trésor montreuillois. N'en déplaise à certaines ou à certains. Favoriser la pleine émancipation de nos jeunes, dans toute la diversité de leurs situations de vie et de leurs besoins. Lutter contre le dérèglement climatique et adapter notre ville, pour permettre qu'elle demeure vivable et respirable. Forts de ces priorités, qui convergeaient naturellement avec celles des autres forces de gauche, forts de la culture du travail en commun, forts de la confiance bâtie année après année, nous avons fait le choix de porter ce projet ensemble. Rassemblés au sein de la liste « Vive Montreuil », derrière la candidature de Patrice Bessac, nous avons une campagne joyeuse autour de ce projet, construit avec et pour les Montreuilloises et Montreuillois. Nous avons rencontré des milliers d'entre nous au cours de cette campagne. J'aimerais dire ici que nous ne sommes pas béats, que nous n'avons pas la victoire triomphaliste et que bien sûr, nous avons aussi entendu ce qui n'allait pas, ce qu'il fallait changer, renforcer, repenser. La proximité est en plein cœur de l'engagement de notre liste, et chaque échange avant cette campagne, pendant cette campagne, après cette campagne, chaque échange faisant état d'un sentiment de délaissement, de difficulté de vie, chaque échange sur une politique publique insuffisamment aboutie sur un besoin non pourvu, nourrit notre engagement et nourrit notre travail. Je veux remercier les Montreuilloises et les Montreuillois pour leur confiance qui nous honore, et je veux dire à toutes et tous, celles et ceux qui ont voté pour nous, comme celles et ceux qui ont fait d'autres choix, qu'ils pourront compter sur nous et, notamment sur neuf élus socialistes de proximité pleinement engagés au sein de cette majorité municipale pour qui, améliorer concrètement la vie des habitantes et des habitants est la seule boussole. Je salue mes collègues socialistes élus en ce sens. Je veux dire aussi que dans le contexte particulier que nous vivons, avec cette majorité municipale issue des urnes, Montreuil est et demeurera une terre de résistance et de combat contre l'extrême droite, contre les dérives ultralibérales et fascistes qui menacent notre pays dès demain et dès l'année prochaine.

*Aujourd'hui nous sommes fiers, fiers de cette union de la gauche, dans la durée et dans la constance, dans la confiance, dans le respect des nuances de chacun et dans la gouvernance partagée. Dans la cohérence, dans la clarté, dans le travail et dans le sens du service aux Montreuilloises et aux Montreuillois. Puissent cette méthode et la victoire qu'elle a produites dès le premier tour des élections municipales dans la cinquième ville d'Île-de-France, éclairer modestement les mois et les années qui sont devant nous. J'aurai presque imploré nos responsables politiques nationaux, de regarder Montreuil et de se prêter au jeu. Car les urgences sociales, écologiques, démocratiques qui sont devant nous ne souffrent d'aucune tergiversation. Elles exigent une clarté limpide sur les valeurs du travail, de la coopération et du dépassement de soi. Car oui, l'union fait la force. C'est dans cet esprit que nous engageons ce mandat et que nous soutenons avec enthousiasme et détermination la candidature de Patrice Bessac, comme maire de Montreuil. Je vous remercie. »*

#### Intervention de Madame Zohra SAFI – conseillère municipale de la majorité, présidente de séance

*« Je donne la parole à Madame Chaumillon. »*

#### Intervention de Madame Tessa CHAUMILLON – conseillère municipale de la majorité

*« Chers collègues, Mesdames, Messieurs,*

*La première chose à laquelle j'ai pensé quand nous avons été élus dimanche dernier, c'est que notre responsabilité est immense. Pendant six ans, nous serons au service des Montreuilloises et des Montreuillois. Les écologistes ont déjà pris leurs responsabilités en choisissant l'union autour de Patrice Bessac. Dans un moment de fragmentation de notre société, où il est beaucoup plus facile de diviser, de monter les uns contre les autres, nous avons le devoir de construire l'espoir avec notre projet de gauche et écologiste. Montreuil peut et doit être une figure de ce projet au niveau local et au niveau national. Notre détermination doit être à la hauteur de ce que vivent les personnes les plus vulnérables. Ceux qui subissent de plein fouet la crise sociale, la crise climatique, qui la vivent dans leur chair. Je pense en particulier aux jeunes qui sont complètement délaissés dans notre société, qui ont parfois des problèmes de santé mentale, qui ont parfois du mal à se nourrir, à trouver un travail digne, à se loger, à trouver leur place dans notre société. Et nous, les adultes, nous, les élus, nous avons une responsabilité immense, puisque l'avenir des jeunes, c'est aussi notre avenir. Qui se construit maintenant, dans les choix que nous faisons pour cette ville. Notre démocratie est menacée parce que nous avons perdu le sens. Retrouver du sens, se retrouver un horizon commun. Celui d'une humanité qui continue à s'émanciper et qui ne régresse pas. Qui refuse le repli sur soi. Qui refuse le fatalisme, le racisme, le sexisme, qui prend au sérieux la justice sociale et la justice écologique. Notre responsabilité, c'est aussi de préparer Montreuil aux crises à venir. Nous avons changé de monde, nous sommes entrés dans l'Anthropocène. Maintenant, il s'agit de penser aussi à la robustesse, c'est-à-dire d'assurer les fonctions vitales en cas de guerres, en cas de crises et c'est notre responsabilité de s'y préparer. Comment ? Avec plus de coopération, avec du courage pour défendre Montreuil, pour continuer à vivre ensemble dans l'harmonie des peuples. Avec cette immense richesse culturelle qui fait l'âme de Montreuil. Quand on croit en quelque chose, il faut se battre de toutes ses forces avec les Montreuilloises et les Montreuillois. Parce que dans toute l'histoire de l'humanité, il y a eu beaucoup de moments difficiles. Même bien pires que les nôtres. Et ce sont des femmes et des hommes courageux qui dans les ténèbres ont choisi de chercher la lumière. À notre tour, ici, à Montreuil, de prendre notre part de ce courage. Nous mènerons ce mandat avec exigence et sens. Merci. »*

#### Intervention de Madame Zohra SAFI – conseillère municipale de la majorité, présidente de séance

*« Les candidats sont donc les suivants : Monsieur Bessac se porte candidat au nom de la liste « Vive Montreuil ». Madame Shahryari se porte candidate au nom de la liste « Faire mieux pour Montreuil ».*

*L'administration a déposé à la place de chaque conseiller, un bulletin de vote blanc et un bulletin de vote par candidat déclaré et une enveloppe pour ce scrutin. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne qui lui sera présentée et signe la feuille d'émargement. Les conseillers municipaux ne se déplacent pas pour déposer leurs enveloppes dans l'urne, un agent communal se déplacera devant chaque conseiller municipal pour qu'il dépose son enveloppe. Il convient de rappeler que le conseiller ayant reçu un pouvoir écrit de la part d'un autre conseiller empêché d'assister à la séance, vote d'une part pour son propre compte et d'autre part pour le compte du conseiller municipal duquel il a reçu pouvoir, lors de l'appel du nom du conseiller excusé. »*

La doyenne procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillères municipales et des conseillers municipaux.

*« À l'issue de ce vote des 55 conseillers, j'appelle les deux assesseurs à se rendre à la table de dépouillement. Monsieur Corzani et Madame Nohan. »*

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

*« Messieurs, Mesdames, je demande à tous les conseillers de reprendre leur place, s'il vous plaît. Et un petit peu de silence. Merci. Mesdames, Messieurs, on va donner proclamation des résultats. Nombre de conseillers présents ou représentés : 55. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0. Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 55. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 0. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 4. Nombre de suffrages exprimés : 51. La majorité absolue requise est de 26. Ont obtenu : Sayna Shahryari : 6 voix. Patrice Bessac : 45 voix. Patrice Bessac ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé maire de Montreuil. »*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

Article 1 : Procède au scrutin secret à l'élection du maire :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de vote : 55

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue requise : 26

Ont obtenu :

M. Patrice BESSAC : 45

Mme Sayna SHAHRYARI : 6

Article 2 : M. Patrice BESSAC ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutant et est proclamé maire de la ville de Montreuil.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Monsieur le Député, cher Alexis Corbière, Monsieur le Vice-Président du conseil départemental, Cher Belaïde Bedreddine, Mesdames et Messieurs les élus, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,*

*« Le printemps est inexorable, nous rappelle Pablo Neruda, quand nous n'avons plus d'espoir, quand le monde est trop sombre ». Alors, y a-t-il plus doux symbole que d'installer ce nouveau conseil municipal un 21 mars, le jour du printemps. Il y a plus d'un siècle ici, des milliers d'arbres fruitiers grimpaient le long de murs de pierres chauffées par le soleil et s'apprêtaient à fleurir. On creusait des carrières de gypse, on produisait les premiers films, des ouvrières et des ouvriers, des artistes, des marchands venus de partout, travaillaient et fondaient leurs familles ici. Montreuil était déjà une ville populaire, laborieuse, créative et ouverte sur le monde.*

*Notre ville n'a pas changé de nature, elle s'est transformée, enrichie, diversifiée, mais elle reste profondément fidèle à elle-même. Montreuil est à contre-courant des soi-disant fatalités économiques et urbaines. Montreuil démontre que l'exclusion des classes populaires, la division, la guerre urbaine de tous contre tous ne sont pas des fatalités. Le peuple ouvrier et employé est largement représenté dans notre commune, et malgré le marché spéculatif, malgré les logiques capitalistes, Montreuil résiste, notamment grâce au choix fondamental du logement social. Nous accueillons de nouvelles familles en préservant celles qui sont déjà ici, nous faisons communauté dans nos écoles, dans nos fêtes, dans nos clubs sportifs, dans nos associations. Montreuil raconte autre chose. L'extrême droite est ici presque inexistante. Malgré la pression médiatique, malgré sa présence de plus en plus forte dans les sphères publiques et privées, Montreuil nous dit que l'union de la gauche et des écologistes portée par un projet solide autour de la justice sociale et écologique, et par un travail sincère, concret, est un rempart. Le 15 mars dernier, les Montreuilloises et les Montreuillois ont voté. Dès le premier tour, avec 57,72 % des voix, ils ont renouvelé leur confiance à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire. Je veux remercier chaque électrice et chaque électeur, celles et ceux qui ont voté pour nous, celles et ceux qui ont voté pour d'autres listes et qui ont fait vivre la démocratie. Je veux dire aussi aux habitantes et aux habitants de Montreuil, qui n'ont pas le droit de vote parce qu'ils sont étrangers, parce qu'ils sont trop jeunes, que votre voix compte tout autant, et que je suis au service de toutes les habitantes et de tous les habitants de notre ville sans exception et sans hiérarchie, quels que soient leur âge, leur accent et leur nationalité. Je serai le maire de toutes les Montreuilloises et de tous les Montreuillois.*

*Je remercie les femmes et les hommes qui composent cette nouvelle Assemblée : 55 conseillères et conseillers, issus de tous les quartiers, de toutes les générations, du monde associatif, du monde du travail, de l'éducation, de la culture et du mouvement social. Vous êtes Montreuil. Je veux remercier les conseillers municipaux sortants de notre Assemblée, et leur dire à toutes et à tous notre profonde reconnaissance pour leur engagement au cours des six dernières années, leur engagement pour notre commune. Merci à elles, merci à eux, merci. Je veux enfin remercier les citoyennes et les citoyens qui se sont engagés dans la campagne électorale et dans la tenue des bureaux de vote. Si Montreuil est une ville exceptionnelle, elle l'est grâce à l'engagement de ces citoyennes et de ces citoyens. Bravo à vous ! Bravo à tous les artisans et les artisans de la campagne citoyenne !*

*Enfin, je veux féliciter l'ensemble des maires de Seine-Saint-Denis élus au premier tour, et dire au nom de Montreuil, ma condamnation des propos médiatiques à caractère raciste qui ont été tenus à l'encontre du nouveau maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko. Je salue de ce point de vue, la dignité et la justesse de la déclaration du maire sortant, Mathieu Hanotin. Quelles que soient les différences politiques, Montreuil sera résolument engagé aux côtés des autres élus de Seine-Saint-Denis pour défendre les populations de notre département, coopérer pour défendre l'intérêt général et défendre chacune et chacun contre les assauts du racisme, de l'antisémitisme, des discriminations, où qu'elles soient.*

*Je voudrais ensuite vous dire trois choses. D'abord, je veux adresser un message particulier à notre jeunesse et aux habitants des quartiers populaires. Leur dire que ce mandat, il est pour vous. Pour les jeunes du Bas Montreuil, du Morillon, de La Noue, des Grands-Pêcheurs et de La Boissière. Vous n'êtes pas à la marge de Montreuil, vous en êtes le cœur ! Et les politiques que nous mènerons porteront votre avenir. Ces jeunes qui ont voté pour la première fois ce week-end et ceux qui sont restés chez eux ont aujourd'hui 18 ans. À la fin de ce mandat, ils auront 25 ans. Souvenez-vous de ce qui s'est joué dans vos vies entre 18 et 25 ans. Des études supérieures parfois, les premiers emplois, les premières responsabilités, parfois les premiers enfants, mais aussi les difficultés et les épreuves. Eux devront franchir ces étapes dans un monde traversé par les menaces de guerre, la montée de l'extrême droite et le défi immense du changement climatique. Dans ce contexte, ils ne doivent pas être laissés seuls. Ils doivent pouvoir compter sur une communauté qui les accompagne pour se loger, se soigner, être protégés des violences et des discriminations et trouver leur place dans le monde du travail. Montreuil sera le réseau de ceux qui n'en ont pas, le soutien qui manque, l'héritage que tous méritent. Montreuil sera la ville qui protège et qui prend soin. Enfant signifie celui qui ne parle pas, « infans », sans voix. Mais à Montreuil, chaque voix, chaque parole comptera, chaque blessure sera reconnue. Nous serons la ville qui écoute, qui protège, qui répare. Ici, grandir doit être une promesse. Dès la semaine prochaine, la santé mentale des jeunes et la prévention des violences sexuelles envers les enfants seront inscrites prioritairement dans notre plan de travail, nous respecterons notre engagement de placer la jeunesse au cœur des efforts de la municipalité.*

*La deuxième chose que je veux vous dire, c'est mon espérance que le conseil municipal ne soit pas divisé entre une majorité qui décide et une opposition qui conteste. Je veux que chaque groupe, chaque élu, chaque sensibilité représentée dans cette assemblée soient associés au travail sérieux que nous aurons à mener ensemble. Non par calcul, mais par conviction profonde, les défis que Montreuil et que la France doivent affronter sont trop importants : le logement, la transition écologique, les services publics, la lutte contre les discriminations et tant d'autres, pour que nous mettions notre énergie à nous diviser. Le débat et la contradiction sont précieux, la responsabilité de chacune et chacun ici est qu'ils soient utiles aux Montreuilloises et aux Montreuillois. Les campagnes sont des temps essentiels de la vie politique, mais ils n'en sont pas l'essence. Le fond, c'est le projet, le travail, pour transformer la vie des gens. Saint-Exupéry disait, je cite : « Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas des hommes et des femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose. Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur des hommes et des femmes le désir de la mer. » Mon rôle sera de préserver et de développer dans le cœur de cette équipe le désir du vivant, le désir d'un monde fraternel, le désir de souveraineté populaire, le désir de justice sociale et universelle, et de maintenir ce désir vibrant pour les six prochaines années. Je m'engage à ouvrir dans les prochaines semaines, des espaces de coopération réelle avec les différents groupes de la majorité et des minorités sur les grands sujets qui engagent l'avenir de notre Ville, le désaccord est légitime, mais le service des Montreuilloises et des Montreuillois doit primer sur tout le reste.*

*Enfin, mon troisième et dernier point est de rappeler nos boussoles. La démocratie d'abord. Une démocratie vivante qui ne se limite pas au vote tous les six ans, mais qui irrigue le quotidien, les conseils de quartiers, la participation citoyenne. Nous rendrons des comptes régulièrement et clairement. L'écologie populaire doit être une chance pour les familles populaires, des logements mieux isolés, des espaces verts dans chaque quartier, une alimentation saine et accessible. Elle doit être une attention à ce qui est humble et fragile, et les animaux et le vivant en feront partie. La justice sociale toujours, pour les travailleurs, pour les travailleuses, pour les familles fragiles, pour les migrants, pour les personnes âgées, pour les enfants, Montreuil sera fidèle à son histoire et une digue lorsqu'il le faudra. Et le travail, le travail acharné, humble, tenace. Ce mandat ne se gagnera pas dans les discours, mais dans les actes quotidiens, dans le service rendu, dans les problèmes résolus, la vie municipale est une course de fond.*

*Citoyennes, Citoyens, chers collègues, amis, à l'heure où j'entre à nouveau dans ma responsabilité de maire, je veux conclure par quelques mots personnels. Vous dire d'abord le sentiment immense du privilège que j'éprouve de travailler et de connaître autant de bonnes personnes. L'aventure politique est pour moi fondamentalement une aventure humaine. À l'heure où j'écrivais ces lignes, des visages sont venus, Jean-Charles bien sûr, Marie-Georges, Stéphane, mes camarades des jours difficiles, ma famille et tous les autres. À toutes et tous, aux agents du service public, aux militantes et aux militants du parti communiste français et des autres forces, aux anciens élus et aux nouveaux, aux citoyennes et aux citoyens engagés, je veux dire le plus simplement du monde et du fond du cœur : merci pour votre confiance, merci pour votre engagement. Ensuite, je veux vous dire l'exigence personnelle qui continue à m'habiter à chaque instant. Chaque jour, je tente de jeter un regard neuf sur mon travail et sur mes responsabilités. Rien en moi ne s'est habitué. Je crois au travail, à l'exigence, je crois à la nécessité de remettre sans cesse en cause nos certitudes et nos acquis. Je crois à la nécessité de la formation tout au long de la vie. Je crois à la nécessité d'écouter avec soin la critique et de voir chaque erreur, chaque échec, comme une occasion de croissance et d'apprentissage. Sachez que je me lève tous les matins avec cette exigence.*

*Citoyennes, Citoyens, Chers collègues, amis, Montreuil est une part de l'âme du monde, un morceau d'espoir et de vie, un petit bout de terre, fidèle aux combats millénaires de l'humanité pour être digne d'elle-même. Si nous sommes rassemblés en ce jour de printemps, ce n'est pas pour célébrer la victoire d'un temps sur un autre, ce n'est pas pour applaudir un homme, c'est pour célébrer ce que nous avons reconnu de précieux et de juste dans la culture de notre communauté, c'est pour célébrer ce que nous voulons défendre et transmettre à la prochaine génération. Puisseons-nous, en entrant dans nos nouvelles responsabilités, être dignes de Montreuil, de ses citoyennes et de ses citoyens, de son histoire, de ses combats et de son âme profonde d'espoir et d'humanité. Vive Montreuil ! Vive la république et vive la France ! »*

Applaudissements

## **DEL20260321\_2 : Détermination du nombre d'adjointes et d'adjoints au maire**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons à présent au processus des élections des adjointes et des adjoints au maire. Est-ce que vous souhaitez la parole en amont de la détermination du nombre d'adjoints ? Je vous passe la parole, Madame Yonis. »*

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

*« Je vous remercie, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Dimanche dernier, vous avez fait le choix de reconduire le maire sortant et son équipe à la tête de notre Ville. Quels que puissent être nos désaccords, en tant que républicaine, profondément attachée à nos institutions, je respecte la volonté exprimée par les urnes, et dans l'intérêt de notre ville et de ses habitantes et de ses habitants, j'adresse au maire réélu ainsi qu'à son équipe, mes vœux de réussite dans la conduite des affaires de notre collectivité. Dans un contexte national difficile, marqué par l'abstention et une grande polarisation politique, la campagne des élections municipales à Montreuil n'a pas fait exception. À Montreuil aussi – je le regrette, bien entendu –, nous n'avons pas réussi à échapper à une nationalisation des enjeux de cette élection municipale. Le match mis en scène entre la liste conduite par le maire sortant et celle conduite par la France Insoumise, ce match mis en scène, y compris avec le relais de la presse au niveau national et à grand renfort de moyens, ce match a fonctionné à plein. Je salue les 2 236 Montreuilloises et Montreuillois qui ont résisté à ce mouvement et qui, par leur vote, ont souhaité qu'une autre voie, une voie citoyenne de gauche et écologiste, puisse exister dans notre ville et être représentée dans l'enceinte du conseil municipal. Sans soutien national, sans logo de parti, sans moyen autre que notre engagement bénévole avec « Osez la voie citoyenne », nous avons ouvert une voie. Même si, face aux moyens démesurés déployés par les autres listes le combat était âpre et dur, nous avons montré que lorsqu'il y a une volonté, il y a toujours un chemin possible.*

*Je voudrais adresser ici mes remerciements chaleureux à ces femmes et à ces hommes qui ont rendu possible en un temps record, la construction de cette nouvelle offre politique montreuilloise. Le temps de la campagne est aujourd'hui derrière nous, les Montreuilloises et les Montreuillois ont voulu que nous soyons des élus d'opposition, comme nous l'avons été hier avec mon collègue Pierre Serne, que je salue, avec mon collègue Stéphane Bernard, nous serons des élus d'opposition exigeants et notre engagement sera total. Nous assumerons avec rigueur la mission de défendre les intérêts des habitantes et des habitants, nous assumerons le fait d'exercer une vigilance constante sur l'action municipale, et d'exiger la transparence dans chaque décision. Je vous remercie. »*

Applaudissements

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Madame Nohan sera la dernière oratrice, je vous en prie ! »*

### Intervention de Madame Émeline NOHAN – conseillère municipale de l'opposition

*« Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,*

*Je voudrais solennellement, Monsieur le maire, vous adresser mes félicitations républicaines pour votre élection à la tête de notre Ville. Cette campagne électorale s'est globalement bien déroulée et c'est la démocratie qui a triomphé. Encore félicitations à toutes et à tous. En tant qu'élue de l'opposition de la droite et du centre, je vais assurer mon mandat avec sérieux, responsabilité et dans un esprit constructif. Monsieur le maire, si nos sensibilités diffèrent, nous partageons un objectif commun : celui d'agir dans l'intérêt des Montreuilloises et des Montreuillois. Aussi, je serai à la fois vigilante et ouverte au dialogue dans le respect des valeurs républicaines qui nous rassemblent. C'est-à-dire la liberté, l'égalité, la fraternité et le sens de l'intérêt général. Chères militantes et militants de la droite et du centre, chères sympathisantes et sympathisants, Chers amis, vous avez été près de 3 000 à nous accorder votre vote. Un immense merci à vous toutes et à vous tous. Ce résultat montre qu'une véritable dynamique existe autour de nos valeurs et augure des lendemains meilleurs pour nos partis à Montreuil. Pour finir, je formule le vœu que nos échanges au sein de ce conseil soient guidés par les principes fondateurs de notre République, au service de notre ville et de nos habitants. Vive Montreuil, vive la République et vive la France ! Je vous remercie. »*

Applaudissements

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Madame Benamar. »*

### Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

*« Bonjour à toutes et à tous !*

*Sur la question de la détermination du nombre d'adjoints... »*

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Attendez ! Je n'ai pas encore lancé ce point, je vous donnerai la parole dans un instant.*

Donc nous passons au point 2 de la détermination du nombre des adjointes et adjoints au maire. Je vous rappelle qu'en application des articles L2122-2 et L2122-2.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 16 adjoints au maximum, auxquels peuvent être ajoutés 5 adjoints au maximum, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, article 2122-2.1 du CGCT, soit un total de 21 adjoints au maire. Dans le document de séance qui vous a été transmis, il vous est proposé de fixer à 16 le nombre d'adjointes et d'adjoints et à 5 le nombre d'adjointes et d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, soit 21 adjointes et adjoints au total. Toutefois, afin d'adapter l'organisation à l'exécutif municipal aux besoins de la collectivité, de respecter la stricte parité entre les adjointes et adjoints, il est proposé d'amender la délibération n° 2 portant la détermination du nombre d'adjointes et d'adjoints, pour réduire le nombre d'adjoints dont le plafond est fixé à l'article 2122-2 du CGCT, soit 30 % de l'effectif légal du conseil municipal pour le fixer à 15, en conservant 5 adjoints de quartiers. L'amendement qui vous a été déposé sur table comprend dans son article unique, la modification de l'article 1<sup>er</sup> de la délibération comme suit : fixe à 15 le nombre d'adjointes et d'adjoints au maire et en conséquence, l'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 2 est modifié en ce sens. L'article 2 de la délibération reste inchangé. Ainsi, le conseil municipal procédera à l'élection de 20 adjointes et adjoints au cours de la délibération n° 3, selon les modalités prévues par le CGCT. Dans un instant, prise de parole éventuelle des groupes, je mettrai aux voix l'amendement et ensuite la délibération. Madame Benamar, vous avez la parole. »

#### Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

« Je continue sur la détermination du nombre d'adjoints, je vois que vous en enlevez un par rapport au précédent mandat, et nous, on demande la nomination d'un adjoint spécifique aux questions d'antiracisme et d'islamophobie, qui était absente lors du précédent mandat et on le déplore. C'est important aujourd'hui de rappeler que Montreuil est un territoire de la Seine-Saint-Denis et pas le Paris XXIème que beaucoup aimeraient, et que de ce fait, les problématiques, ce n'est pas tant le jardinage, mais c'est bien les questions de racisme et d'islamophobie. Et aujourd'hui plus que jamais, comme on le sait tous, avec la montée du fascisme.

Et bien sûr, l'offensive islamophobe à laquelle on assiste depuis au moins 2004, les propos dégoûtants de Monsieur Retailleau sur le voile, avec lequel vous semblez tomber d'accord en trouvant certaines de ses propositions intelligentes, je le rappelle, il y a quelques mois, une tête de porc a été déposée devant la Mosquée, rue des Sorins, et je pense que vous vous en souvenez très bien. Cela veut dire que ce jour-là, il y a un fasciste qui a considéré que Montreuil était un terrain fertile aux idéologies les plus crasses que ce pays puisse connaître, et je pense très sincèrement que chacun doit se questionner sur sa responsabilité et surtout la municipalité, pour déterminer en fait ce qui a pu permettre à un individu de commettre un tel acte en toute impunité, ici, chez nous à Montreuil. On aurait aimé en fait, voir une campagne de mobilisation sur les questions de l'islamophobie, des lieux de débats, de discussions, en fait. Parce que je vous le dis ici et maintenant, le manque de combativité sur ces questions, cela ouvre des brèches. Des brèches au fascisme, des brèves extrêmement dangereuses avec l'arrivée de 2027. Les problématiques à Montreuil, c'est aussi et surtout les violences policières. On sait que la BAC se comporte comme au Far West, comme des cowboys dans nos quartiers, on sait aussi surtout que les premières cibles de ces exactions, ce sont les jeunes noirs et arabes des quartiers, et vous l'avez très bien dit, vouloir soutenir ces jeunes et combattre avec eux les discriminations auxquelles ils pouvaient être sujets. Le problème du racisme dans la police est structurel, on le sait, mais on doit se battre contre cela à toutes les échelles, c'est pour cela que la municipalité doit prendre ses responsabilités et pouvoir accompagner les jeunes en cas de violences ou pire, de meurtres. Installer un bureau anti-répression et des services juridiques pour ces jeunes. En 2026, c'est une question de vie ou de mort. Je rappelle que cet après-midi, nous nous rendons à une marche en hommage à Naël Merzouk à Nanterre, qui a été lâchement assassiné par un policier. Donc je reprends vos propos, mais vous dites que ce mandat est dédié à la jeunesse des quartiers populaires, longtemps abandonnés d'ailleurs par vos propres politiques, vous souhaitez lutter à leurs côtés contre les violences et les discriminations auxquelles ils sont victimes. Alors, je vous le demande aujourd'hui, allez-vous prendre des engagements en ce sens ? Allez-vous nommer un adjoint aux questions antiracistes et islamophobes ? Allez-vous ouvrir un bureau de prévention contre les violences policières ? J'attends une réponse. Merci. »

Applaudissements

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Revenons à l'objet de la délibération, je mets aux voix l'amendement déposé sur table. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition... Deux abstentions. Proposition adoptée. Je mets aux voix maintenant la délibération sur la détermination du nombre d'adjoints. Qui est contre ? Contre ? S'abstient ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité

47 voix pour

6 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL

2 abstentions : Choukri YONIS, Stéphane BERNARD

Décide

Article 1 : Fixe à 15 le nombre d'adjointes et d'adjoints au maire.

Article 2 : Fixe à 5 le nombre d'adjointes et d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

### **DEL20260321\_3 : Élection des adjointes et des adjoints au maire**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons maintenant à la délibération n° 3 avec l'élection des adjointes et des adjoints au maire. Je vous rappelle que les adjointes et adjoints sont élus au scrutin secret de listes à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidates et les candidats de la liste et la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, L2122-4 et 2122-7.2 du CGCT, les listes constituées pour l'élection des adjoints doivent nécessairement comporter un nombre de candidates et de candidats égal au nombre d'adjoints fixé préalablement par le conseil municipal, sans possibilité de présenter des listes incomplètes.*

*La majorité a déposé en mon nom une liste qui va vous être communiquée dans un instant. Y a-t-il d'autres listes qui souhaitent être communiquées ? On m'indique que non. Je vous remercie. Nous procédons donc au dépôt de la liste de la majorité et des enveloppes. Le secrétariat procède. »*

*Il est procédé au dépôt des listes.*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Le scrutin... Donc, l'administration a l'usage de déposer à la place de chaque conseiller, un bulletin de vote blanc et un bulletin de vote par liste déclarée ainsi qu'une enveloppe pour ce scrutin.*

*Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne qui lui sera présentée et signe la feuille d'émargement. Les conseillers municipaux ne se déplacent pas pour déposer leur enveloppe dans l'urne, un agent communal se déplacera devant chaque conseiller municipal pour qu'il dépose son enveloppe. Il convient de rappeler que le conseiller ayant reçu un pouvoir écrit de la part d'un autre conseiller, empêché d'assister à la séance, vote d'une part pour son propre compte et d'autre part pour le compte du conseiller municipal duquel il a reçu pouvoir, lors de l'appel du nom du conseiller excusé. Je déclare le scrutin ouvert. »*

Le maire procède à l'appel nominal de l'ensembles des conseillères municipales et des conseillers municipaux.

*« Je déclare le scrutin clos. J'invite les scrutateurs à rejoindre la table de dépouillement. »*

*Il est procédé au dépouillement.*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je demande à l'ensemble des élus, des conseillers municipaux et du public, de bien vouloir regagner leur place. Madame Kadjidia Doucouré, Monsieur Mathieu Gomis, Madame Nohan, Monsieur Bernard, Monsieur Galéra, Madame Attia, Madame Yonis, Monsieur Tilloy, je vous invite à regagner votre place, Monsieur Mailloux, vous êtes invité à regagner votre place. Je procède à présent, à la proclamation du résultat de l'élection des adjointes et des adjoints au maire. Je précise qu'il sera connu, au cours des deux semaines à venir, la composition exacte de la municipalité incluant les conseillers municipaux, délégués à une responsabilité particulière. Aujourd'hui, l'acte du conseil municipal est l'élection de son Bureau. Nombre de conseillers présents ou représentés : 55. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0. Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 55. Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 3. Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 7. Nombre de suffrages exprimés : 45. La liste conduite par Gaylord Le Chéquer a obtenu 45 voix et 20 sièges. Le Bureau municipal est donc élu. »*

Applaudissements.

*« Je vais à présent, appeler un par un les nouveaux adjoints au maire et leur demander de répondre à l'appel de leur nom. Gaylord Le Chéquer, premier adjoint chargé de la ville résiliente, de l'aménagement de l'urbanisme, des espaces publics, des mobilités et de la protection des Murs à Pêches.*

*Loline Bertin, adjointe au maire chargée de la prévention, de la médiation, de la sécurité et de la brigade propreté et de l'environnement.*

*Quentin Corzani, adjoint au maire délégué à la vie associative, aux personnes âgées, à la promotion et à la défense des droits LGBT.*

*Tessa Chaumillon, adjointe à la santé et à la politique alimentaire.*

*Olivier Madaule, en charge du personnel, du dialogue social, des élections, des affaires générales et de l'état civil.*

À l'heure où je vais appeler la prochaine adjointe, permettez-moi d'avoir un mot particulier pour Dominique Attia, notre ancienne adjointe au maire, chargée de l'éducation et des affaires scolaires, et lui dire mon immense respect pour le travail qu'elle a accompli au long de ces années ! »

Applaudissements

« Avant de terminer les applaudissements pour Dominique Attia, je veux dire qu'elle fait partie de ces élues qui ont accepté de devenir conseillère municipale déléguée et de soutenir, d'aider Haby Ka, dans sa nouvelle responsabilité d'adjointe à l'éducation ! Merci Dominique Attia ! J'appelle Haby Ka ! »

Applaudissements

« J'appelle Amin Mbarki, adjoint aux finances.

Alexie Lorca, adjointe à la culture.

Ndiak Lakh, adjoint à la coopération décentralisée et la solidarité internationale.

Djeneba Keita, adjointe à la vie économique, aux affaires sociales et aux solidarités.

Christophe Fourel, adjoint à l'emploi, à l'insertion, à l'économie sociale et solidaire et l'écologie populaire.

Kadjidia Doucouré, adjointe à la jeunesse et aux centres sociaux.

Amir Rouibi, adjoint à la vie des quartiers, au développement de la citoyenneté et à la démocratie locale.

Claire Rabès, adjointe chargée des lieux d'accueil, des populations migrantes, en charge du plan de rénovation des foyers, adjointe de quartier Solidarité Carnot.

Matthieu Clauzade, en charge de la politique de la ville et au suivi de la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain.

Liliana Hristache, adjointe chargée de l'accueil, de l'intégration et de l'Accès aux Droits de quartiers centre-ville.

Elyes Nefzaoui, chargé de l'habitat, du logement, à la défense des locataires et à la promotion du logement social. Adjoint de quartier La Noue – Clos – Français.

Nathalie Lana, adjointe aux bâtiments de la ville de Montreuil.

Arnaud Lozzi, chargé de la propreté, de la voirie, des cimetières, de la gestion urbaine de proximité. Adjoint de quartier Branly-Boissière.

Halima Menhoudj, adjointe aux droits des femmes, à l'égalité femmes/hommes, à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le Bureau municipal est donc élu, les adjointes et les adjoints – comme je l'indiquais précédemment –, dans les 15 jours à venir, il y aura de nouvelles responsabilités confiées s'agissant des différents thèmes de la Ville. Bon travail aux adjointes et aux adjoints nouvellement élus. »

Applaudissements

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

Article 1 : Procède au scrutin de liste à l'élection des adjointes et adjoints au maire :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de vote : 55

Bulletins blancs et nuls : 10

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue requise : 23

A obtenu :

– Liste conduite par M. Gaylord Le Chequer : 45

Article 2 : En conséquence, la liste conduite par M. Gaylord Le Chequer ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjointes et adjoints au maire, MM / Mmes :

LE CHEQUER Gaylord, 1er adjoint

BERTIN Loline, 2ème adjointe

CORZANI Quentin, 3ème adjoint

CHAUMILLON Tessa, 4ème adjointe

MADAULE Olivier, 5ème adjoint

KA Haby, 6ème adjointe

MBARKI Amin, 7ème adjoint

LORCA Alexie, 8ème adjointe  
LAKH Ndiack, 9ème adjoint  
KEITA Djeneba, 10ème adjointe  
FOUREL Christophe, 11ème adjoint  
DOUCOURE Kadjidia, 12ème adjointe  
ROUIBI Amir, 13ème adjoint  
RABES Claire, 14ème adjointe  
CLAUZADE Matthieu, 15ème adjoint  
HRISTACHE Liliana, 16ème adjointe  
NEFZAOUI Elyes, 17ème adjoint  
LANA Nathalie, 18ème adjointe  
LOZZI Arnaud, 19ème adjoint  
KHIAR MENHOUDJ Halima, 20ème adjointe

#### **DEL20260321\_4 : Lecture de la charte de l'élu local et remise de la charte et des dispositions consacrées aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux »**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« À présent, conformément à la loi, il s'agit de lire la charte de l'élu local et remettre la charte et les dispositions consacrées aux conditions d'exercice des mandats municipaux, en application de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le maire donne lecture de la charte de l'élu local, mentionné à l'article L1111-12 du CIGCT, lors de la première réunion du conseil municipal. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité et de fraternité et de laïcité, ainsi que des lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir et à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi, lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire reconnaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à la disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations, d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des Autorités publiques françaises, ou dans le cadre d'un autre mandat électif. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité dans l'exercice effectif de leur fonction élective, et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la Sécurité sociale, dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la Sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le présent Code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité locale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux, il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 du CGCT. Un décret en conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Par ailleurs, vous avez également reçu, en annexe du document de séance, copie du chapitre 3 du titre 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à l'article L2121-7 du CGCT. Monsieur Noel, je vois que vous demandez la parole, c'est sur la prochaine délibération ou cette délibération ? Très bien, je vous passe la parole. »

##### Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Bonjour ! Alors, concernant cette délibération à propos de la charte de l'élu local, il y a beaucoup à dire. Il y a des manques graves dans ce document, et je les aborderai. Déjà, je tiens à rappeler que lors de ces élections municipales, plus d'un électeur sur deux ne s'est pas déplacé aux urnes, et jusqu'à 70 % dans certains quartiers. Cela dit donc quelque chose du rapport entre les Montreuillois et l'institution municipale. Ce niveau massif d'abstention nous oblige toutes et tous, et surtout vous, Monsieur le maire, à beaucoup plus d'humilité. Il faut donc chercher maintenant les causes de cette grève civique. Et l'un des premiers éléments d'explication – rappelons-le – c'est bien sûr les promesses non tenues qui déçoivent, qui résignent. Et parmi elles, Monsieur Bessac, votre promesse de référendums locaux lors de votre campagne de 2020, référendums qui n'ont évidemment jamais vu le jour. Nous les attendons toujours. Nous aurions pourtant bien aimé en avoir un par exemple, sur la stratégie alimentaire, votée l'an dernier par ce conseil par vous-même, qui invisibilise

les cantines populaires, dont celle du Foyer Branly, et c'est inadmissible. Non seulement il faut solliciter par le référendum, mais il faut aussi écouter et prendre en compte.

C'est cela faire vivre la démocratie, c'est cela le désir de souveraineté populaire dont vous parliez, c'est cela le débat et la contradiction. Ce sont des actes, pas des incantations à la chaîne. Tout comme faire fraternité dont il est ici question dans la charte. Faire fraternité, c'est pas seulement faire de beaux discours. Nous ne vous avons pas trouvé fraternel lorsque vous nous avez envoyé la Brav-M en novembre dernier lorsque, aux côtés de Médecins du Monde et du DAL, nous tentions de mettre à l'abri les mamans expulsées de Gambetta avec leurs enfants dans une école d'annexe désaffectée inutilisée. Et vous avez pourtant signé un arrêté municipal ! L'abstention massive, les conseils de quartiers dévitalisés, il y a ici un échec de vie démocratique, et c'est à cela que nous comptons, nous, élus insoumis et citoyens, nous atteler. Vous dites : « Montreuil a voté », mais qui a voté ? Regardez les cartes, regardez les conditions de revenu des votants. Vous dites aussi que vous êtes le maire des quartiers périphériques. Le fait déjà de devoir le préciser est déjà un problème ! Et si vous évoquez ceci, c'est parce que notre campagne, nous leur avons donné la parole, nous, et nous avons forcé à aller voir ces quartiers. Parce que nous, nous voulons unifier la ville. Donc oui, la majorité des habitants des quartiers se sentent citoyens de seconde zone. Sinon pourquoi, après 12 ans de mandature, plus de 60 % d'entre eux n'ont pas été voter ? Pour nous, Insoumis et citoyens, le pouvoir s'exerce en dialogue permanent avec les habitants. Cela n'a pas été fait par exemple, je le rappelle, avec le collectif Pollués du 93 contre votre projet d'école sur un site pollué, Bertholet, dans une école même retoquée par la préfecture, et même chose pour le collectif Branly, à qui vous avez même refusé de donner la parole le 12 février 2025 au conseil municipal. Et pourtant, vous osez dire, Monsieur le maire : « nous serons à l'écoute de tous les Montreuillois. » Il est temps de passer aux actes. Si on avait écouté les habitants aussi, ils auraient sans doute préféré, je pense, le maintien d'un service d'aide à domicile pour les personnes âgées que vous avez supprimé. Ils auraient préféré ça, je pense, plutôt que l'inauguration somptuaire de la place Croix-de-Chavaux à coup de combien ? C'est 500 000 euros, si ma mémoire est bonne et citons aussi le chiffre de 2 millions d'euros de dépenses de communication. Je pense qu'un référendum sur le maintien d'un service d'aide à domicile aurait été plus utile. Donc pour vous, vous l'avez compris, une charte de l'élu devant comprendre des obligations envers les habitants, et ces obligations sont absentes ici dans ce document. Écouter, rendre des comptes, être révocable si on ne tient pas ses engagements, tout cela est très important et ce sera notre boussole en tant qu'élu insoumis et citoyen. Enfin, nous vous demandons qu'à chaque conseil municipal, un collectif de Montreuillois soit invité et puisse exposer ses problèmes ici, dans la maison du peuple. Nous voulons que ce conseil soit un lieu de débats politiques et non une simple caisse d'enregistrement. En conséquence, nous demandons que pour le prochain conseil municipal, une invitation soit faite au délégué du Foyer Branly et son comité de soutien, pour qu'ils puissent venir ici prendre la parole. Tout cela, c'est important à dire lors du premier conseil municipal. Une dernière chose, notre camarade Mouna vous a posé une question, vous n'avez pas répondu, vous parlez de démocratie et de coopération, mais vous ne répondez pas. Nous exigeons des réponses à chacune de nos questions et nous l'exigerons sur les sept prochaines années. Merci. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. S'agissant du fonctionnement du conseil municipal, nous aurons des échanges sur son organisation au moment de l'élection de la conférence des présidents. Nous sommes dans la séance d'installation du conseil municipal et donc nous nous devons de respecter le protocole d'installation prévu. Ne vous inquiétez pas, nous aurons, au cours des six prochaines années, de nombreux moments qui permettront d'aborder les sujets liés à l'intérêt général montreuillois. Nous avons donc procédé, comme la loi l'exige, à la lecture d'une charte, qui n'est pas une charte de la Ville de Montreuil, mais qui est une charte adoptée par l'Assemblée nationale. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

##### Prend acte

Article 1 : Le maire donne lecture de la Charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 du code général des collectivités territoriales.

#### **DEL20260321\_5 : Élection des conseillères et conseillers de territoire de la ville de Montreuil au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Et nous passons maintenant à l'élection des conseillers et des conseillères de territoire de la ville de Montreuil au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial d'Est Ensemble.

En application de l'article L5219-9.1 du CGCT, les conseillers métropolitains sont désignés conseillers de territoire, les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au point B du premier alinéa de l'article L5211-6.2 du même Code. Au terme de cet article, les conseillers métropolitains sont conseillers de territoire de droit, les 18 conseillers de territoire supplémentaires sont élus au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de

*l'ordre de présentation, en respectant la parité. Le scrutin est secret, la répartition des sièges entre les listes est opérée à la proportionnelle et à la plus forte moyenne.*

*Pour rappel. Les trois conseillers métropolitains élus lors du scrutin du 15 mars 2026 sont les suivants : Monsieur Patrice Bessac. Madame Alice Bosler. Monsieur Taylan Coskun. En application de l'article L5219.1 du CGCT, les conseillers métropolitains sont de droit désignés conseillers de territoire. La Ville de Montreuil disposant de 21 conseillers de territoire au total, il convient de procéder à l'élection des 18 conseillers de territoires supplémentaires. Je vous rappelle que ces derniers seront élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à un tour, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, la répartition des sièges entre les listes est opérée à la proportionnelle et à la plus forte moyenne. Je lance l'appel à candidatures, et je demande au secrétariat général de bien vouloir me transmettre les listes qui ont, je crois, d'ores et déjà été déposées par les différents groupes. Je vous demande un instant. Trois listes ont été déposées. Une conduite par Monsieur Le Chéquer, unissant le groupe auquel j'appartiens et le groupe socialiste. Une liste déposée par Madame Sayna Shahryari pour la liste « Faire mieux pour Montreuil », et une liste déposée par Matthieu Discour qui vous sera remise dans un instant. Les modalités de vote sont les mêmes que pour les scrutins précédents. À savoir que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne qui sera présentée et signe la feuille d'émargement. Je n'ai pas d'autre candidature qui se signale, les listes sont donc réputées déposées. Nous allons procéder à l'appel nominal, une fois les bulletins de vote et les listes effectivement déposés. J'indique aux conseillers municipaux de sensibilité écologiste que la liste est en train d'être réimprimée, et donc on est en train de diffuser les deux premières listes, que votre liste sera déposée dans un second temps. Et avant l'ouverture du scrutin, naturellement. »*

*Il est procédé au vote.*

*« Est-ce que le secrétariat peut m'indiquer si tout a bien été distribué ? On m'indique... Tout a bien été distribué ? Bien, nous ouvrons le scrutin et nous allons procéder comme les fois précédentes. »*

Le maire procède à l'appel nominal de l'ensembles des conseillères municipales et des conseillers municipaux.

*« Tous les conseillers ont pu voter, je déclare le scrutin clos. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir se rapprocher de la table de dépouillement. »*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité

Décide

Article 1 : Prend acte de la désignation de droit des conseillers métropolitains au conseil de territoire comme suit :

BESSAC Patrice Conseiller métropolitain et conseiller territorial

BOSLER Alice Conseillère métropolitaine et conseillère territoriale

COSKUN Taylan Conseiller métropolitain et conseiller territorial

Article 2 : Procède au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à l'élection de 18 conseillères et conseillers de territoire supplémentaires.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 55

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- Liste conduite par M. Gaylord LE CHEQUER (nombre de voix) : 34

- Liste conduite par M. Matthieu DISCOUR (nombre de voix) : 15

- Liste conduite par Mme Sayna SHAHRYARI (nombre de voix) : 6

Nombre total de sièges obtenus :

- Liste conduite par M. Gaylord LE CHEQUER (nombre de sièges) : 11

- Liste conduite par M. Matthieu DISCOUR (nombre de sièges) : 5

- Liste conduite par Mme Sayna SHAHRYARI (nombre de sièges) : 2

Article 3 : En conséquence, les conseillères et conseillers de territoire supplémentaires élus sont désignés

comme suit :

Nom Prénom Fonction

LE CHEQUER Gaylord Conseiller territorial

LORCA Alexie Conseillère territoriale

NEFZAOUI Elyes Conseiller territorial

DEHAY Catherine Conseillère territoriale

GALERA Richard Conseiller territorial

KEITA Djeneba Conseillère territoriale

MBARKI Amin Conseiller territorial

ROINEL Elise Conseillère territoriale

MOLOSSI Frédéric Conseiller territorial

ELBAHRAWY Vinciane Conseillère territoriale

STERN Olivier Conseiller territorial

DISCOUR Matthieu Conseiller territorial

BOUMAZA Anissa Conseiller territorial

LEGHMIZI Djamel Conseiller territorial

BRARD Manon Conseillère territoriale

QUITTRE Matthieu Conseiller territorial

SHAHRYARI Sayna Conseillère territoriale

MAMADOU SY Cheikh Conseiller territorial

## **DEL20260321\_6 : Délégation d'attributions du conseil municipal au maire**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Et avant, nous allons cette fois-ci poursuivre l'ordre du jour de notre conseil pour les délégations d'attributions du conseil municipal au maire. Je vous ferai connaître les résultats dès que le scrutin sera clos. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Yonis, vous avez la parole. »*

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

*« Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,*

*Cette délibération est une première mise en pratique intéressante des propos que vous avez tenus, Monsieur le maire, en introduction de notre conseil municipal de ce jour. En effet, par cette délibération, le conseil municipal doit décider des compétences dont il se dessaisit au bénéfice du maire. Une fois que cette délibération aura été votée et pendant toute la durée de sa validité, le conseil municipal ne pourra plus délibérer sur les sujets qui sont contenus dans cette délibération. Le maire décidera tout seul sur tous ces sujets, à charge pour lui de transmettre à chaque conseil municipal la liste des décisions qu'il aura prises en vertu de cette délégation. Si l'efficacité de l'action municipale commande la mise en place de tels dispositifs, il y a de mon point de vue, un juste milieu à trouver entre l'efficacité nécessaire à la conduite des affaires publiques et la tout aussi nécessaire transparence de la gestion municipale. Dans ce cadre, j'aurai une demande à formuler. Compte tenu des conditions particulières dans lequel le conseil d'installation est organisé et, notamment compte tenu du fait qu'il n'y ait pas eu de commission pour préparer ce conseil municipal, je demande que cette délibération qui est d'une importance cruciale pour la gestion quotidienne de notre ville soit retirée de l'ordre du jour, afin que nous puissions la travailler réellement pour pouvoir justement trouver un juste équilibre entre ce qu'il est nécessaire de déléguer au maire, pour que l'action de la commune au quotidien ne soit pas entravée, et la nécessaire vigilance à avoir en termes de conduite de l'action municipale. Est-ce que je pourrai... »*

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Vous proposez du coup un amendement de report, c'est ça ? Très bien, je le mettrai aux voix. Madame Shahryari. Pas de demande d'intervention à part... En fait, il ne faut appuyer qu'une seule fois et ne plus retoucher. Ensuite, je vous donne la parole et le micro fonctionne. Je vous en prie, Madame. »*

### Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

*« Merci. La délégation au maire peut servir la réactivité des services, la continuité administrative ou la souplesse dans l'exécution, cela vient d'être dit par ma collègue, Choukri Yonis. Mais il y a une limite claire, dès lors qu'une décision engage politiquement la Ville, ses finances, son urbanisme, ses propriétés sociales. Elle ne peut pas se soustraire au débat public, à la transparence et donc à notre conseil municipal. Le document qui nous est présenté aujourd'hui le dit lui-même : « dès lors qu'il délègue une partie de ses attributions au maire, le conseil municipal se dessaisit de ses pouvoirs, il n'est plus juridiquement compétent pour délibérer sur ses attributions ». Donc les décisions que vous prendrez devront être simplement rapportées au conseil municipal. Les délégations que le conseil municipal vous délèguera pourront être en cascade déléguées aux adjoints ou même à l'administration. Donc sur le principe général, dans ce conseil d'installation, le principe de précaution démocratique doit s'appliquer. Mieux vaut déléguer peu, quitte à élargir ensuite.*

L'expérience montre que certains points encombrant inutilement nos séances. Sur certains points, vous sortez d'ailleurs du champ de la gestion pour entrer dans celui du choix politique. Les propriétés communales, modifier l'affectation des propriétés communales n'est pas un débat technique, c'est décider où seront les services publics, lesquels ferment, ouvrent, dans quels quartiers, c'est un choix d'aménagement du territoire, un choix d'égalité entre les quartiers, et ce choix ne peut pas être confisqué à notre conseil municipal. Sur le point des droits et des tarifs. Fixer les droits de voirie, de stationnement, d'occupation de l'espace public, ce n'est pas neutre. C'est une politique qui vis-à-vis des commerçants, des associations, de l'usage de l'espace public, derrière un tarif, il y a un arbitrage politique qui en soutient, qui en pénalise, quels usages on encourage. Les emprunts. Vous proposez de déléguer au maire la stratégie d'endettement, les montages financiers. Autrement dit, des choix financiers majeurs pour notre Ville, avec un seuil très élevé, 30 millions et 30 ans, qui laisse en réalité passer l'essentiel des décisions. Or l'emprunt, c'est un choix politique fondamental. C'est décider si on investit par rapport aux besoins sociaux, si on restreint les dépenses, si on finance les services publics par l'emprunt ou par des économies. Sur le point 13, les classes dans les écoles. Décider de la création de classes n'est pas administratif non plus. C'est décider des conditions d'apprentissage des enfants, du nombre d'élèves par classe, de l'équilibre entre les écoles et entre les quartiers. En conclusion, je vais me joindre à ma collègue Choukri Yonis, pour demander un report de ce point au prochain conseil. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je dirai trois choses en réponse. D'abord, c'est une délégation de signature ordinaire pour les grandes villes, nous sommes une ville de plus de 100 000 habitants et donc nous administrons chaque mois des centaines d'opérations financières et de marchés différentes. La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que, évidemment, la délégation du maire, notamment sur les sujets de marchés publics, n'entraîne pas le dessaisissement de la commission d'appel d'offres dans laquelle sont représentées majorité et opposition, et qui permet à l'ensemble du conseil municipal, via ses conseillers, d'opérer un contrôle effectif à travers les décisions que la commission d'appel d'offres me conduit à prendre... Me propose de prendre. Troisième élément s'agissant des finances et du point particulier des emprunts qui a été cité. Dire que la manière du maire d'engager des emprunts ou des décisions financières ne peut être fait indépendamment du conseil municipal, lors de l'acte fondamental des conseillères et des conseillers municipaux qui est le vote du budget. La délégation de signature dont je dispose jusqu'à présent ne me permet pas de m'affranchir des décisions du conseil municipal qui reste le point de référence s'agissant des délégations que je suis amené à exercer dans la dimension exécutive de la délégation. Je précise que s'agissant des différentes couleurs politiques ici représentées, l'ensemble des maires de grandes villes ont des délégations de même nature et c'est le cas, évidemment dans des proportions beaucoup plus importantes, pour les présidents de conseils généraux et les présidents de conseils régionaux. Sur cette base, nous refusons la proposition d'amendement, de report, fait par Madame Choukri Yonis, en indiquant toutefois qu'à travers la commission générale, s'agissant des décisions du maire et d'exercice de cette délégation, nous sommes ouverts et disponibles pour les explications nécessaires, dans le cadre des délégations que me fournirait le conseil municipal. Madame Yonis, je vous passe la parole. Pour l'explication de vote, je suppose. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Tout à fait. Donc j'aurai une autre proposition à faire. Je prends note donc de votre rejet de report, et puisque cette demande est rejetée, je propose a minima que sur certains points on puisse porter des amendements. Par exemple, sur le point 3 s'agissant de la réalisation des emprunts. Il est risqué, de mon point de vue, que la délégation du maire porte sur des emprunts pouvant engager la collectivité jusqu'à 30 ans. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le maire, au niveau du montant, c'est une autorisation lors du vote du budget, mais de point de vue, il est dangereux que la collectivité puisse être engagée jusqu'à 30 ans. Dans les ratios pour une gestion saine de la Ville, la capacité de désendettement est fixée à 10 ans. Je propose donc que, au moins sur ce point, la délégation que notre conseil va donner au maire soit ramenée à un engagement qui passerait de 30 ans au maximum à un engagement au moins sur 10 ans. En d'autres termes, au-delà d'un engagement de 10 ans, de mon point de vue, le maire ne doit pas pouvoir décider seul. Sur le point 4, j'aurai aussi une proposition d'amendement à faire... »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Attendez, si vous me le permettez ! Je vais procéder au vote par ordre. Je mets d'abord aux voix la proposition de report et de renvoi en commission que vous faites. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Premier amendement proposant de limiter à dix ans la durée des emprunts, auxquels peut consentir à la signature le maire. Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Présentation de l'amendement suivant, Madame Yonis. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« L'amendement suivant donc est relatif aux marchés publics. Là aussi, il me semble important que la délégation du maire soit limitée aux marchés qui sont en dessous du seuil de mise en concurrence. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, la réponse a été déjà apportée à travers le rôle de la commission d'appel d'offres. Je propose le rejet de votre amendement. Qui est pour votre amendement ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. »

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Alors, notre troisième amendement était relatif au point 20 sur les lignes de trésorerie. Le montant que vous proposez est 40 millions d'euros, je propose que ce seuil soit ramené à quelque chose de beaucoup plus raisonnable, de l'ordre de 5 millions d'euros. On a un conseil municipal tous les deux mois en principe, si les tensions en matière de trésorerie sont supérieures à 5 millions d'euros, il est de mon point de vue nécessaire de repasser devant le conseil municipal, y compris pour que l'on puisse avoir des explications sur l'origine des tensions que la collectivité traverse. Donc, du coup, je propose que les 40 millions soient abaissés. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Il a également déjà été répondu sur le plan des autorisations budgétaires d'une telle légitimité du conseil municipal au cours du vote du budget. Je mets aux voix l'amendement que vous avez présenté. Qui est pour ? Abstention ? Rejet. Merci beaucoup. Est-ce que vous avez encore un amendement ? »

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Non, c'est juste pour dire que je voterai contre cette délibération et je dois dire que je regrette, Monsieur le maire, que vous renouiez aussi rapidement avec les pires travers du dernier mandat. La question de la transparence financière n'est pas un petit sujet dans notre commune, et de mon point de vue, elle explique aussi beaucoup des dysfonctionnements dont souffre la gestion de notre Ville. Je regrette que vous balayiez d'un revers de la main toutes propositions qui permettraient d'aller vers un peu plus de transparence en la matière. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Madame la conseillère municipale, je mets aux voix les délégations d'attributions. Qui est contre les délégations d'attributions ? Il n'y a que deux contres ? Merci. Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

8 voix contre : Choukri YONIS, Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Stéphane BERNARD, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL

Décide

Article 1 : Décide de donner délégation permanente au maire, pour la durée du mandat, pour :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° Fixer, dans la limite de 2 000 euros par droit unitaire net de taxes, par jour ou par emplacement, les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui ne rentrent pas en contradiction avec les tarifs fixés dans les délibérations annuelles des tarifs pour les années scolaire et civile, étant précisé qu'il pourra être procédé à l'exonération des redevances d'occupation pour les associations à but non lucratif et concourant à l'intérêt général conformément à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ; fixer les tarifs des services publics gérés par voie de concession, dans les limites et conditions déterminées par le conseil municipal dans les contrats de concessions. Ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° Procéder, dans les limites fixées annuellement par le conseil municipal lors du vote du budget relatif à chaque exercice, à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget. Néanmoins et en tout état de cause, tout prêt d'un montant de plus de 30 millions d'euros ou/et de plus de 30 années devra donner lieu à approbation spécifique du conseil municipal.

Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les opérations financières utiles à la gestion de des emprunts comprennent notamment la réalisation de remboursements d'emprunts par anticipation, la réalisation d'emprunts destinés au refinancement d'autres

emprunts et la réalisation d'opérations de réaménagement de dette (modification de l'index ou du taux, de la durée, de la périodicité ou du profil de remboursement).

- Emprunts

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales, leurs groupements et les services départementaux d'incendie et de secours lorsqu'ils souscrivent des emprunts auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
- la possibilité d'allonger la durée du prêt ;
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans chaque contrat de prêt initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus. Enfin, le maire pourra conclure toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus.

- Instruments de couvertures

Compte-tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune peut recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

En conséquence, le conseil municipal donne délégation de compétence au maire, pour négocier et signer tout contrat de couverture du risque de taux répondant à l'objectif précité.

Les contrats de couverture seront conformes aux dispositions et conditions posées par les articles L. 1611-3-1 et R. 1611-33 du code général des collectivités territoriales. Les opérations de couverture des risques de taux pourront être :

- des contrats d'échange de taux (SWAP) ;
- des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- des contrats de taux plancher (FLOOR) ;
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder celle des emprunts auxquels ces contrats sont adossés.

Eu égard au caractère concurrentiel de ce secteur d'activité, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements de crédit ou sociétés de financement.

Pour l'exécution des instruments de couverture, l'assemblée délibérante décide de donner délégation au maire et l'autorise à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;

- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- à résilier l'opération arrêtée ;
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

- Primes et commissions

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,50% de l'encours visé par l'opération pour les primes ;
- 0,50% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, qu'il s'agisse de biens mobiliers que la Ville donne ou prend à bail, ou de biens immobiliers que la Ville donne ou prend à bail, sur le domaine public ou privé, pour une durée n'excédant pas douze ans. Néanmoins, le conseil municipal restera compétent en la matière si ce louage fait partie d'une convention plus globale entrant dans son champ de compétence, notamment pour les conventions d'objectifs et de financement avec les associations.

6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnisations de sinistre y afférentes.

7° Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° Fixer les reprises d'alignement de voirie en application d'un document d'urbanisme.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme lorsque la commune en est délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211- 2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de la délibération du conseil territorial d'Est Ensemble CT 2020-02-04-23 du 4 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain et toute délibération ultérieure la modifiant.

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la Ville de Montreuil ;
- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la Ville de Montreuil ;

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la Ville de Montreuil ;
- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant la juridiction constitutionnelle dans le cadre de toute procédure nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la Ville de Montreuil ;
- Constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la Ville de Montreuil du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures.
- Transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros.

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les cas où lesdites conséquences ne sont pas ou insuffisamment prises en charges par l'assurance flotte automobile des véhicules ou l'assurance responsabilité civile de la Ville et dans la limite de 10 000 euros.

18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19° Matière non déléguée

20° Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 40 millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en matière.

21° Exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité instauré par délibération du conseil municipal DEL20151216\_6 du 16 décembre 2015 ou toute délibération ultérieure modificative, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code.

22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme si la commune est délégataire du droit de préemption urbain, de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les cas et conditions prévus aux articles L. 211-2 et L. 213-3 du même code et dans la limite des délégations qui en seraient autorisées par Est Ensemble.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code.

24° Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° Matière non déléguée

26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans les conditions suivantes :

- Tout organisme public dont l'État et ses établissements publics, émanations et agences, les collectivités territoriales, les instances européennes et leurs agences.
- Tout organisme privé, dont les fondations, qui concourt par son action à l'intérêt général.
- Aux plus hauts montants disponibles au vu des seuils définis par l'organisme financeur et au vu des projets portés par la Ville, objets des subventions recherchées

Les demandes de subventions incluent tout acte administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur et le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée. La délégation comprend l'autorisation de signature de la convention financière qui en découle et qui fixe les conditions d'encaissement de la subvention.

Dans le cas où une délibération est au nombre des pièces exigées par l'organisme financeur pour le versement de la participation, la convention de financement devra être approuvée par le conseil municipal.

27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, à l'exception des projets de construction neuve ou de réhabilitation lourde nécessitant des travaux de restructuration sur l'ensemble des équipements publics dont la ville est propriétaire.

28° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi no 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29° Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

30° Matière non déléguée

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Autorise un adjoint, dans l'ordre du tableau à exercer les délégations consenties au maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Article 3 : Décide que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : Décide que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un membre de l'administration municipale agissant par délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

## **DEL20260321\_7 : Indemnités des élus**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons au chapitre des indemnités des élus.*

*Il convient de fixer les montants des indemnités de fonction qui doivent être versés au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-20 et suivants. À la suite de la décision du conseil municipal de réduire le nombre d'adjoints de 16 à 15 dans la délibération n° 2 précédemment adoptée, il convient d'ajuster la répartition des indemnités afin de respecter l'enveloppe indemnitaire globale autorisée pour la strate démographique de la commune, et de modifier en conséquence les tableaux annexés à la délibération, conformément à l'article 2123-20-1 du CGCT. Le présent amendement a pour objet de mettre à jour un « considérant » dans le respect de l'enveloppe globale et les annexes 1, 2, 3 et 0 de la délibération, afin de tenir compte de cette réduction du nombre d'adjoints. Je donne lecture de l'amendement proposé qui a été mis sur table.*

*Article 1<sup>er</sup>. De modifier le « considérant » n° 4, considérant que les taux proposés pour le maire et les adjoints se font dans le respect de leur vote global exposé ci-dessus, soit un montant total de 47 353,19 euros, comme suit : considérant que les taux proposés pour le maire et les adjoints se font dans le respect de l'enveloppe globale exposée ci-dessus, soit un montant de 45 873,04 euros.*

*Article 2. Les annexes 1, 2, 3 et 0 de la délibération faisant partie intégrante de la délibération sont modifiées, afin de prendre en compte cette réduction du nombre d'adjoints de 21 à 20 et sont jointes au présent amendement.*

*Article 3. Les articles de la délibération sont inchangés.*

*Monsieur Bernard, si vous le permettez, je mets d'abord aux voix l'amendement et ensuite, je cède la parole aux différents membres de l'opposition. Est-ce que ça vous va ? Donc je mets aux voix l'amendement. Contre ? Abstention ? Deux abstentions. La proposition de délibération est ainsi modifiée. Et donc, Monsieur Bernard, je vous passe la parole pour l'explication de vote, je suppose. Pardon, ce n'est pas Tom, c'est Stéphane. »*

### Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Non, ce n'est pas du bon groupe, en effet, Monsieur le maire. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon, il avait demandé... »

#### Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Ah, pardon ! »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Ah pardon ! Non, c'est moi qui me trompe ! Tom Bernard, vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Je savais qu'il y aurait des problèmes par rapport à cet homonyme dans l'opposition. Merci beaucoup, Monsieur le maire. Donc l'importance d'exprimer la position du groupe pour nous, sur les deniers publics utilisés sur la rémunération des élus, c'était absolument important. Dire, à la lecture des documents, que la légalité n'est pas en question et que c'est encore heureux. Il faut expliquer aux gens. Il y a des histoires de majoration, de droit, qui sont appliqués au titre de la DSU, du chef de canton, etc., et d'ailleurs, si j'ai bien compris, peut-être que cela demandera des explications de votre part, il y a uniquement les adjoints et le maire qui font donc l'objet de ces fameuses majorations. Déjà, cela pose quand même un enjeu d'explication sur la justification de ces choix qui nous semblent complètement arbitraires, en tout cas, sur des critères un peu obscurs, qui me paraissent obscurs, en tout cas. Donc le maire touche un peu moins de 6 000 euros bruts, le 1<sup>er</sup> adjoint presque 4 800, les conseillères, conseillers, comme celles et ceux de notre groupe, on est à 246 euros et des brouettes, les adjoints 2 155 euros, donc on tombe à 20 élus. Voilà, cela va rejoindre ce qui a été dit, mais pourquoi autant de délégations ? On s'interroge toujours sur ce sujet. Et cela aurait dû faire l'objet, à notre sens, quand même d'une discussion collective sur la définition, cela a été dit, notamment sur l'islamophobie et les discriminations, on estime quand même que cela aurait pu faire l'objet aussi d'un débat au sein de notre Assemblée sur la décision de ces délégations. Donc après, évidemment, les 20 adjoints, on imagine qu'avec un tel attelage d'étiquettes politiques, il fallait bien ménager les partenaires divers et variés, mais est-ce que ce n'est pas là aussi un moyen de diluer les responsabilités du maire à trop verser d'indemnités ? Bon. Rappeler quand même aussi par ailleurs, que la principale majorité que vous dirigez, Monsieur le maire, a fait aussi l'objet d'une condamnation au tribunal administratif pour une entorse à la transparence sur les indemnités perçues, qui était indiqué – de mémoire – en pourcentage et non pas en chiffre brut. Je me souviens de quelques sueurs en réunion de majorité. Cette fois-ci, pas de cachotterie donc dans les tableaux, mais nous le disons, c'était l'occasion de créer un travail transpartisan sur la répartition des indemnités, qui remettrait en cause ces majorations, ces critères obscurs et arbitraires. C'était aussi l'occasion de parler nivellement des indemnités selon le niveau de revenu, la situation familiale, de revoir aussi la prise en charge d'enfants par rapport à ces fameuses indemnités. En tout cas, nous, cela nous semble important. C'était l'occasion de réinventer des conditions d'indemnisation, notamment par exemple pour chaque action dans le cadre du mandat, qu'il soit dans l'opposition ou la majorité, on estime que cela aurait pu être important aussi de voir tout cela et il n'en est rien. Et si je devais quand même évoquer plus grave et qui nous a interrogé beaucoup, c'est que contrairement aux candidates et candidats de la France Insoumise, vous n'avez pas signé cette année la charte d'Anticor, et pour cause. Comme expliqué, les critères de transparence sur les indemnités ne semblaient pas remplis au précédent mandat par rapport du coup, comme on l'a dit, aux fameux pourcentages et montants sur les indemnités. Mais pourquoi ne pas signer à nouveau cette charte cette année ? Voilà, ça, on pense que cela mérite réponse. Peut-être à cause du cumul de fonctions exécutives successives de certains membres historiques de ce conseil au hasard, on ne sait pas. De toute manière, en termes de probité, la charte demandait à s'engager aux limites de deux mandats exécutifs consécutifs, Monsieur le maire, vous en êtes au troisième, je vous laisse deviner ce qu'en pense Anticor. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Pour ce qui me concerne, je vais en rester à la présente délibération. Effectivement, je précise qu'en vertu de l'article L2123-22 du CGCT, l'application des majorations aux indemnités de fonction a fait l'objet d'un vote distinct – comme vous l'avez soulevé –, le conseil municipal vote dans un premier temps le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, définie au titre de l'article L2123-24, et dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L2123-22 du CGCT, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Dès lors, il est procédé dans un premier temps au vote de l'article 1<sup>er</sup> relatif aux indemnités de fonction, puis des articles 2 et 3 relatifs aux majorations des indemnités, enfin, la délibération dans son ensemble. Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Contre ? Abstention ? Est-ce que le groupe Insoumis veut m'indiquer ? C'est contre ? Contre. Merci beaucoup. Proposition adoptée. Je mets aux voix les articles 2 et 3. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. Pour le bon suivi du travail de vote par le secrétariat, si vous pouvez chaque fois manifester le vote, cela permet au secrétariat de suivre correctement. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Création de quatre postes de collaborateurs du cabinet du maire. Pas de demande d'intervention ? Pardon, Sylvain Noel, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

« Merci ! »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Pardon, excusez-moi ! J'ai oublié de procéder au vote sur l'ensemble de la délibération, puisque nous avons voté l'article 1<sup>er</sup>, l'article 2 et 3, et que la loi nous demande de voter l'ensemble. Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée, je vous remercie. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

6 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL 2 abstentions : Choukri YONIS, Stéphane BERNARD

Décide

À la majorité par

47 voix pour

6 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL 2 abstentions : Choukri YONIS, Stéphane BERNARD

Article 1 : D'attribuer les indemnités aux élus calculées selon les taux fixés dans l'annexe 1 de la présente délibération par référence à l'indice brut terminal applicable à la fonction publique.

À la majorité par

47 voix pour

6 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL 2 abstentions : Choukri YONIS, Stéphane BERNARD

Article 2 : D'appliquer la majoration de 15% attribuée en raison de la qualification de chef-lieu de canton de la Ville de Montreuil, aux indemnités perçues par les élus cités en annexe 2.

Article 3 : D'appliquer la majoration au titre de la dotation solidarité urbaine aux indemnités votées pour les élus cités et dont le taux est rappelé en annexe 3.

Article 4 : Les indemnités sont versées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération et, pour les adjoints, à compter du rendu exécutoire de leur arrêté de délégation.

Article 5 : Dit que lesdites indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations du point d'indice décidées par décret ou arrêté interministériel.

Article 6 : Les indemnités des élus et les charges y afférentes seront inscrites aux exercices budgétaires du mandat.

**DEL20260321\_8 : Création de quatre postes de collaborateurs de cabinet**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Donc nous sommes sur la délibération n° 8, les créations d'emplois de cabinet, je vous passe la parole, Monsieur Noel. » »*

Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

*« Dans cette délibération, nous l'avons lue attentivement, il est question du fonctionnement des services publics. J'aimerais donc profiter de cette circonstance, déjà pour adresser un mot aux plus de 3 000 agents de la Ville de Montreuil qui permettent le fonctionnement, le bon fonctionnement de ces services. Parce que sans leurs compétences, sans leurs dévouements, sans leurs connaissances, il n'y a pas de service public possible, pas d'accès aux droits, pas d'égalité aux droits. Donc merci à eux. Et aujourd'hui, notons-le – nous le savons tous –, le service public est partout victime de coupe à la tronçonneuse. Le Parti socialiste, qui est dans votre coalition d'appareil, est responsable de la coupe de 35 milliards d'euros dans les services publics, et nous n'acceptons pas que Montreuil soit le relais de cette politique. Depuis douze*

ans de vos mandats, Monsieur Bessac, notons aussi que les reculs sociaux se sont accumulés contre les agents. La diminution, par exemple, de la subvention du COS et la suppression du congé de préretraite, auront été les coups durs portés à leur rencontre, il faut les rétablir. Nous le demandons. Enfin, j'en viens à un sujet mis sous le tapis depuis trop longtemps. Lors de la séance du dernier conseil municipal, un élu d'opposition, Monsieur Pierre Serne, vous avait interrogé sur le nombre de plaintes en cours d'agents contre l'exécutif municipal, notamment pour harcèlement. Vous avez clôturé la séance pour ne pas avoir à répondre. Nous vous repons donc la question : combien de plaintes ? Nous avons tous lu ici l'article paru dans le Canard enchaîné : dépression, sanction et blâme à répétition, maltraitance, burn-out, tentative de suicide, tout cela est inacceptable. Et le journaliste du Canard enchaîné dit même qu'il est étrange que ce soit votre attaché de presse, Jean Tilloy, qui soit secrétaire général d'un des plus grands syndicats de notre collectivité. Cette double casquette interroge le journaliste et nous aussi par ailleurs. Toute cette situation a déjà fait l'objet de plusieurs grèves, nous les avons soutenues et nous continuerons, comme élus Insoumis et citoyens, à les soutenir. Enfin, je profite de cette tribune pour dire que nous, élus Insoumis et citoyens, sommes à la disposition des agents. Ils peuvent nous contacter pour nous demander une aide, pour témoigner et bien sûr, nous garantissons leur anonymat absolu. Nous ne tolérerons pas que les agents subissent du harcèlement ou des pressions ici, dans cette collectivité. Nous nous battons pendant sept ans pour exiger une rémunération plus juste, des recrutements transparents et équitables, et un plan de formation pluriannuel ambitieux, ainsi que de nombreuses propositions que nous avons portées lors de cette campagne. Merci. »

Applaudissements

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup ! Monsieur Noel, je vous mets en garde sur la mise en cause d'agents publics au sein de notre assemblée, et par ailleurs, je reviens pour ce qui me concerne, à l'objectif de la numéro n° 8, soit la création des quatre postes de collaborateurs de cabinet. Je mets aux voix la délibération n° 8. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

6 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL

2 abstentions : Choukri YONIS, Stéphane BERNARD

Décide

Article 1 : De créer 4 postes de collaborateurs de cabinet, dont un directeur de cabinet.

Article 2 : Précise que le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ou l'établissement.

Article 3 : Précise que le montant des indemnités ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionnés à l'article 2.

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Article 4 : Dit que ces 4 postes sont créés pour le mandat en cours.

Article 5 : D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement de collaborateurs de cabinet, sur le chapitre 012.

Article 6 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de chaque exercice du mandat concerné.

## **DEL20260321\_9 : Moyens matériels et humains affectés au fonctionnement des groupes d'élus du Conseil municipal**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les moyens matériels et humains affectés au fonctionnement des groupes d'élus du Conseil municipal. Je n'ai pas de demande d'intervention. Si, Monsieur Bernard, vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Merci beaucoup ! Donc voilà... donc on a le droit d'exister, on devrait presque vous remercier pour ça, parce que l'on rappelle que les conseillers municipaux en tout cas, ont droit à un peu de vie ou de mort dans les majorités sur l'expression de l'opposition, beaucoup. Cela décide des moyens accordés, d'inégalement des indemnités, et tout cela évidemment est l'objet de délibérations examinées par les différentes assemblées locales. Nous, pour cette délibération n° 9, on lit que l'on aura des locaux au sein de la mairie, donc nous, on affirme que notre groupe s'en servira pour en faire un sanctuaire, un recueil en tout cas, des personnes qui veulent nous faire part de leurs difficultés, à la manière un peu d'une permanence. On attend de voir d'ailleurs dans quel bureau se sera mis à disposition. Mais cela ne suffira pas donc à remonter la parole des habitantes et des habitants dans cet océan d'abstentions, que mon collègue Sylvain Noel a rappelé par ailleurs. Donc cet Hôtel de Ville, on le rappelle, est censé quand même être une maison du peuple, c'est un peu devenu une tour d'ivoire infranchissable. Il y a de fameuses portes blindées en verre qui n'existaient pas autrefois, et certains membres de cette assemblée pourront en témoigner. Donc nous le déplorons parce que cela n'a pas toujours... enfin, ce n'est pas toujours aussi verrouillé. Beaucoup, dans les portes à portes sur les marchés, nous ont fait part d'ailleurs de l'impossibilité de rencontrer le maire, faute de mise en place de ces fameuses permanences que nous en tout cas on appelle de nos vœux, et que l'on fera nous-mêmes par ailleurs, pour renouer notamment avec l'accès aux droits. Donc la violence symbolique ressentie, quand on refuse... le premier magistrat de cette Ville refuse de recevoir les personnes, elle n'est pas acceptable. Pour nous « Faire mieux », la démarche sera donc inverse, car nous n'avons pas peur du peuple, on fera des permanences, on fera de « l'aller vers », on continuera à faire des caravanes des droits directement en bas des immeubles pour aider aussi les personnes dans leurs différentes démarches. Et les militantes et militants de la France insoumise, en tout cas dans cette ville et ailleurs, s'en chargent déjà. On les remercie pour ça. Puisque c'est aussi une mission de service public que l'on rend à la population et que d'autres n'assument pas ou plus. On apprend, pour finir, que ces moyens permettraient de recruter donc une personne. En vertu de la loi, la règle est que l'on prend le total des indemnités versé annuellement, on prend au maximum 30 % de ce montant, on répartit à proportion des groupes. Là, c'est vrai que le calcul peu clair en tout cas, on aurait avoir dans les annexes de la délibération, notamment par transparence en matière budgétaire et financière, plutôt les montants exacts répartis par cette délibération. Je pense que c'est important. Ces moyens sont censés permettre le bon fonctionnement des groupes, il faut dans cet objectif, comme pour le reste du service public communal – et cela a été rappelé juste avant –, rémunérer dignement les gens, et telle est la responsabilité de la majorité. Je m'arrêterai là, je vous remercie. »

Applaudissements.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Tom Bernard. Juste pour information, à l'heure où nous parlons, l'ensemble des groupes composant notre conseil municipal n'est pas encore officiellement déterminé. C'est à partir de la constitution officielle des groupes que pourra être effectuée la répartition légale. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions... Non, pardon 8 abstentions. Merci beaucoup. La proposition est donc adoptée. »

À la majorité par  
47 voix pour

8 abstentions : Choukri YONIS, Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Stéphane BERNARD, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL

Décide

Article 1 : Décide d'affecter un espace de travail aux groupes d'élus, conformément à l'article L. 2121-27 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Décide que les moyens matériels et techniques seront mis à disposition de chaque élu qui en fera la demande pour la durée du mandat.

Article 3 : Dit que les crédits relatifs à la prise en charge des dépenses de personnels mis à la disposition des groupes d'élus seront déterminés annuellement au budget primitif, dans la limite de 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal.

La répartition de ces crédits est effectuée proportionnellement aux effectifs de chaque groupe constitué.

Article 4 : Autorise le maire à affecter aux groupes politiques, pour la rémunération de ces personnels, les crédits de fonctionnement votés au budget dans la limite du plafond susvisé.

Article 5 : Les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

#### **DEL20260321\_5 : Élection des conseillères et conseillers de territoire de la ville de Montreuil au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je proclame le résultat de l'élection des conseillers territoriaux. Nombre de conseillers présents 55. Votants 55. Blancs et nuls 0. Suffrages exprimés 55. Liste Gaylord Le Chéquer 34 voix. Liste Shayna Shahryari 6 voix. Liste de Monsieur Discour 15. Ont obtenu : La liste présentée par Monsieur Le Chéquer : 11 sièges. La liste présentée par Madame Shahryari : 2 sièges. La liste présentée par Monsieur Discour : 5 sièges. Félicitations à toutes et à tous ! »*

#### **DEL20260321\_10 : Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants du conseil municipal**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants du conseil municipal. Il revient au conseil municipal de fixer le nombre de membres au conseil d'administration. Je vous propose de fixer à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, répartis comme suit : 8 membres élus par le conseil municipal en son sein, dans le respect de la représentation proportionnelle. 8 membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées par la commune. Pas de demande d'intervention sur ce point. Je mets au vote l'article 1<sup>er</sup>, définissant à 16, tel qu'indiqué ci-dessus, le nombre de membres du CCAS. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous... Pardon, 6 abstentions, c'est bien noté. »*

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Avons-nous reçu des listes ? Je pense que oui. Est-ce que l'on peut m'indiquer les listes qui ont été reçues ? Nous avons reçu une liste conduite par Madame Keita au nom de la majorité, et une liste conduite par Monsieur Cheikh Mamadou Sy au nom du groupe « Faire mieux pour Montreuil ». Je n'ai pas d'autre demande de candidature. Merci beaucoup. S'agissant des modalités de votes, je propose au conseil municipal de procéder de la même manière. Seulement, au moment de l'ouverture du scrutin, si le secrétariat peut être attentif une seconde à mon propos, Thibaut, au moment de l'ouverture du scrutin, je n'appellerai pas individuellement chaque conseiller, vous passerez et les conseillers signeront, comme dans une séance ordinaire. Je laisse la distribution se faire. »*

*Il est procédé à la distribution des matériels de vote.*

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci. Il y a une distribution, du coup, des matériels de vote pour la désignation des représentants au sein du Centre Communal d'Action Sociale. J'ouvre donc le scrutin dans les conditions indiquées. »*

*Il est procédé au vote.*

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Alors, pendant que l'on procède au vote sur cette délibération n° 10, Madame Sabrina Ali Benali, c'est, je suppose, sur la délibération n° 11 que vous souhaitez intervenir ? Le scrutin est ouvert, comme je l'ai indiqué, sur la 10. Il n'y a plus d'intervention sur une délibération au moment de l'ouverture du scrutin. Je suis désolé. Si vous voulez dire un mot au moment de la proclamation, pas de souci naturellement. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
49 voix pour

6 abstentions : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL

Décide

Article 1 : Fixe à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, répartis comme suit :

- 8 membres élus par le conseil municipal en son sein dans le respect de la représentation proportionnelle,
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Article 2 : Procède à la désignation des 8 représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Article 3 : Prend acte des candidatures suivantes :

- Liste conduite par Mme Djeneba KEITA : Mme Djeneba Keita, M. Quentin Corzani, Mme Samia Beni Khlef, M. Elyes Nefzaoui, Mme Tessa Chaumillon, M. Christophe Fourel, Mme Zohra Safi, M. Matthieu Clauzade.
- Liste conduite par M. Cheikh MAMADOU SY : M. Cheikh Mamadou Sy, Mme Sayna Shahryari, Mme Sabrina Ali Benali, M. Sylvain Noël, Mme Mouna Benamar, M. Tom Bernard.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de vote : 55

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 51

La liste menée par Mme Djeneba KEITA a obtenu : 45 voix soit 7 sièges

La liste menée par M. Cheikh MAMADOU SY a obtenu : 6 voix soit 1 siège

Article 4 : Désigne :

- Mme Djeneba Keita
- M. Quentin Corzani
- Mme Samia Beni Khlef
- M. Elyes Nefzaoui
- Mme Tessa Chaumillon
- M. Christophe Fourel
- Mme Zohra Safi
- M. Cheikh MAMADOU SY

représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

#### **DEL20260321\_11 : Détermination du nombre des membres du comité de la Caisse des écoles et désignation des représentants du conseil municipal**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Avec l'autorisation des groupes, pour la délibération n° 11 sur la détermination des membres du comité de la Caisse des écoles et désignation des représentants du conseil municipal, on est sur un type de vote différent puisqu'il n'est pas proportionnel. Je propose de commencer la discussion sur ce point. Ce n'est pas un problème ? Merci beaucoup. Il revient au conseil municipal de fixer le nombre de membres du comité de la Caisse des écoles.*

*Je vous propose de fixer à 5 le nombre de membres du comité de la Caisse des écoles. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité sur la Caisse des écoles ? C'est la détermination du nombre de membres. On m'indique que oui. Je crois qu'il y a un instant de réflexion, vous êtes... vous avez besoin d'une explication ou pas ? Là, on est sur la délibération n° 11 et sur la détermination du nombre de membres de la Caisse des écoles, que la majorité propose de fixer à 5. Monsieur Noel, vous voulez un mot sur la fixation du nombre ? Abstention. Bien noté. Proposition adoptée. On est sur un vote différent, puisque le point de vue de la majorité... Il n'y a pas de proportionnalité s'agissant de la désignation dans ces instances, et le point de vue de la majorité est qu'il s'agit d'organe exécutif procédant de l'administration de la collectivité. Je vous propose de procéder au scrutin public. Je propose, en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, je mets aux voix le scrutin public. Contre ? Abstention. Unanimité. Merci beaucoup. Nous allons maintenant procéder au vote sur les candidates et sur les candidats, sur un vote qui est non pas proportionnel, mais soit pour, soit contre, les propositions qui sont faites. Pour la Caisse des écoles, la proposition de la majorité est Madame Attia, Madame Léger, Madame Créachcadec, Madame Hristache et Madame Élise Roinel. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la Caisse des écoles et sa composition ? Monsieur Noel, je vous en prie. »*

### Intervention de Monsieur Sylvain NOEL – conseiller municipal de l'opposition

*« Oui, comme groupe d'opposition, comme élus Insoumis et Citoyens, nous exigeons d'avoir un représentant dans cette structure. Nous ne comprenons pas pourquoi cela serait réservé à la majorité. Donc nous l'exigeons et nous trouverons ça normal. »*

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup ! Comme indiqué précédemment sur ce point, la majorité considère qu'il s'agit là d'une fonction exécutive de la municipalité, et qu'elle n'a pas de fonction de conseil délibérant, contrairement aux autres organismes dont nous avons procédé à l'élection dans les parties précédentes de notre conseil municipal. J'appelle à candidatures. Y a-t-il d'autres candidatures ? Très bien, pas d'autre candidature. En conformité avec l'article L2121-21 du CGCT, les candidats sont donc réputés élus. »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

49 voix pour

6 abstentions : Sabrina ALI BENALI, Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Cheikh MAMADOU SY, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL

Décide

Article 1 : Fixe à 5 le nombre de représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles.

Article 2 : A l'unanimité, procède à la désignation des 5 représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles, au scrutin public.

Article 3 : Prend acte des candidatures de :

- Mme Dominique Attia
- Mme Lara Deger
- Mme Danielle Creacheadec
- Mme Liliana Hristache
- Mme Elise Roinel

Article 4 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne :

- Mme Dominique Attia
- Mme Lara Deger
- Mme Danielle Creacheadec
- Mme Liliana Hristache
- Mme Elise Roinel

représentantes du conseil municipal au comité de la caisse des écoles, avec effet immédiat.

### **DEL20260321\_12 : Désignation des représentants siégeant au sein du syndicat intercommunal Tables Communes**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous passons maintenant à la désignation des représentants au sein du syndicat intercommunal Tables Communes, qui procède à l'organisation de la cantine à Montreuil. Le point de vue de la majorité est égal avec celui de la Caisse des écoles, c'est-à-dire que cela procède d'une dimension exécutive de l'action municipale. Je vous propose de procéder au scrutin public sur cette désignation, en vertu de l'article L2121-21 du CGCT. Je mets aux voix le scrutin public. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie.*

*Les candidats pour la majorité de la commune sont : Madame Chaumillon, Ka, Attia, Galéra et Bernicchia. Suppléants titre : Roinel, Corzani, Créachcadec et Di Gallo. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame Mouna Benamar, vous avez demandé la parole sur cette délibération ? Je vous en prie. Pardon ! Madame Benali, si vous voulez bien éteindre provisoirement votre micro et me redemander la parole au moment de la proclamation des résultats du CCAS. Je vous en prie. »*

### Intervention de Madame Mouna BENAMAR – conseillère municipale de l'opposition

*« Avant de commencer, je voulais juste rappeler que vous n'avez pas répondu, non seulement à ma question de nomination d'un adjoint sur les questions antiracistes et islamophobes, mais en plus de cela, vous ne l'avez pas nommé. Cela commence très bien ce mandat de la démocratie, mais surtout, il commence très bien ce mandat dédié aux jeunes*

des quartiers populaires. Sur la question des cantines scolaires, on a un peu de mal à comprendre pourquoi une Ville comme celle de Montreuil, solidaire, n'a toujours pas instauré la cantine gratuite. Quand le Parti socialiste le plus nul et le plus fragile l'avait instaurée à Saint-Denis. Près d'un enfant sur quatre subit des privations alimentaires. C'est-à-dire que près d'un enfant sur quatre mange moins de trois repas par jour. J'imagine même pas ce chiffre en Seine-Saint-Denis. En sachant cela, je pense que la municipalité doit prendre ses responsabilités en investissant dans sa jeunesse son avenir finalement. Aujourd'hui, l'insécurité alimentaire touche les enfants, elle touche les étudiants, elle touche les familles. Le Vivre Ensemble, Monsieur le maire, c'est pas juste prendre le même bus, c'est s'assurer que son voisin ait du pain dans son assiette. Pour pallier ces carences, nous avons proposé dans notre programme des cantines solidaires par quartier, pendant que vous détruisez les cantines solidaires déjà existantes. Je tiens à rappeler ici que la cantine du Foyer Branly, au même titre que celle du Foyer Bara, a été détruite, comme il leur a été indiqué après le Ramadan, je me demande si c'est un hasard, si après le Ramadan en fait, c'est juste la fin des élections municipales. Mais bon, sur les spéculations, on peut faire beaucoup de choses, on peut dire beaucoup de choses. Dans un second temps, vous vous vantez beaucoup de la rénovation des Foyers, ce que vous omettez de dire et de mentionner, c'est que les surnuméraires finissent à la rue, ou quand ils ont un peu de chance, à rue Stalingrad. D'ailleurs, vous dites même combattre le logement indigne, mais cela ne vous a pas dérangé de mettre 200 travailleurs étrangers ouest-africains, dans une espèce de bâtiment sans cuisine, sans sanitaires suffisants, dans des conditions indignes, en leur fournissant à l'époque 80 lits pour 200 personnes. À tel point qu'ils étaient obligés de dormir à tour de rôle. Donc je le dis ici à tout le monde, vous ne rénovez pas les Foyers, Monsieur le maire. Vous détruisez les communautés et les liens solidaires qui sont créés au fil des décennies. Les espaces communs et les cantines sont essentiels au développement des Foyers. Elles tiennent surtout des cantines solidaires – je tiens à le rappeler ici – elles permettent aux travailleurs étrangers de se nourrir, et même aux habitants du quartier avant tout, pour quelques euros. De la cantine gratuite aux cantines solidaires dans les Foyers, la municipalité doit garantir cette sécurité alimentaire pour tous les habitants et les habitantes de Montreuil. Donc moi, ma question, et j'espère que cette fois vous allez y répondre, parce que c'est aussi ça la démocratie, Monsieur le maire, est-ce que vous allez prendre des engagements forts sur cette question-là, comme la conservation de la cantine du Foyer Branly, à travers même un local aménagé dans le quartier de la Boissière ? Et bien sûr, au moins la cantine gratuite pour les familles les plus modestes. Au moins cela. Et j'attends une réponse et j'espère que je l'aurai. »

Applaudissements

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je reviens donc à l'ordre du jour du conseil, avec la désignation des représentants siégeant au sein du syndicat intercommunal Tables Communes. Il n'y a pas d'autre candidature que celles proposées par la majorité qui ont été déclarées. En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, ils sont réputés élus. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : A l'unanimité, procède, au scrutin public, à la désignation de représentants du conseil municipal au sein du comité syndical de Tables Communes.

Article 2 : Prend acte, de la candidature des conseillers municipaux suivants :

En tant que délégués titulaires :

- Mme Tessa CHAUMILLON
- Mme Haby KA
- Mme Dominique ATTIA
- M. Richard Galéra
- M. Aurélien Bernicchia

En tant que délégués suppléants :

- M. Mathieu Quittre
- Mme Elise Roinel
- M. Quentin Corzani
- Mme Danielle Creacheadec
- M. Luc Di Gallo

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne au sein du comité syndical de Tables Communes, avec effet immédiat :

En tant que délégués titulaires :

- Mme Tessa CHAUMILLON
- Mme Haby KA
- Mme Dominique ATTIA
- M. Richard Galéra
- M. Aurélien Bernicchia

En tant que délégués suppléants :

- M. Mathieu Quittre
- Mme Elise Roinel
- M. Quentin Corzani
- Mme Danielle Creacheadec
- M. Luc Di Gallo

### **DEL20260321\_13 : Désignation des délégués du conseil municipal au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération n° 13, avec la désignation des délégués du conseil municipal au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne. Je vous propose de procéder au scrutin public, en vertu de l'article L2121-21 du CGCT. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. Je vous indique que les candidats de la majorité sont Monsieur Arnaud Lozzi ainsi que Monsieur Aurélien Bernicchia en qualité de suppléant. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Madame Ali Benali, c'est bien sur le SIFUREP ? Je vous en prie. »

#### Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, on se déclare candidat également. Et je me permets de rebondir sur cette question de désignation des délégués au syndicat intercommunal funéraire, pour vous proposer un débat à la communauté sur l'engagement de notre municipalité concernant la prise en charge des frais liés aux obsèques, sur lesquels nous sommes relativement absents. Cette question revête une importance cruciale pour de nombreuses familles, d'autant plus dans le 93 où la précarité est grande et qu'ils se retrouvent confrontés à des coûts exorbitants dans des moments déjà difficiles. Une initiative parlementaire – vous devez le savoir –, du député Adrien Clouet a été déposée, visant à encadrer et réduire les frais d'obsèques, et il s'agit d'une urgence pour alléger ce fardeau financier pour un nombre non négligeable de familles en deuil. Et nous, Insoumis, en tant que représentants de notre communauté, ainsi que vous, chers collègues, tous ici, je pense que nous avons un rôle clé à jouer et malheureusement, tout le monde n'a pas six ans devant soi pour attendre. Il est essentiel que les mesures concrètes soient mises en place pour soutenir les familles dans ces moments difficiles, qu'il s'agisse d'aide financière directe, de partenariat avec des établissements funéraires locaux ou simplement, d'information sur les droits et les aides disponibles bien souvent manquantes et, encore une fois, envers les publics les plus précaires. Est-ce que nous pourrions compter sur vous tous ici dans cette bataille, afin d'améliorer la situation des familles endeuillées de notre commune, en mettant en œuvre les recommandations de la PPL de Monsieur Clouet, en œuvrant pour des solutions durables et solidaires ? Je vous remercie. »

Applaudissements

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. C'est effectivement un sujet très intéressant à la fois de service public et de justice sociale. On avait bien suivi les différentes propositions qui ont été faites sur le sujet et Arnaud Lozzi, dans l'engagement de son travail aura, je n'en doute pas, à cœur de voir comment dégager des perspectives de service public en lien avec les différents élus du conseil municipal. Je procède au vote sur la liste proposée par la majorité. En cas d'échec de cette liste, je procéderai au vote sur la candidature que vous formulez. Donc les candidats de la majorité sont – je le rappelle –, Monsieur Arnaud Lozzi et Monsieur Aurélien Bernicchia en termes de suppléants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. La majorité ayant été obtenue, les candidatures autres tombent en conséquence. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

49 voix pour

6 abstentions : Mouna BENAMAR, Tom BERNARD, Sayna SHAHRYARI, Sabrina ALI BENALI, Cheikh MAMADOU SY, Sylvain NOEL

Décide

Article 1 : A l'unanimité, procède au scrutin public à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au

conseil municipal au sein du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Arnaud LOZZI en tant que délégué titulaire du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.
- M. Aurélien BERNICCHIA en tant que délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne, avec effet immédiat :

- M. Arnaud LOZZI en tant que délégué titulaire du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.
- M. Aurélien BERNICCHIA en tant que délégué suppléant du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

### **DEL20260321\_10 : Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants du conseil municipal**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Nous avons à présent, un dernier élément à produire pour notre conseil municipal, c'est la proclamation des résultats. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole avant ou après la proclamation ? Les us et coutumes, c'est plutôt après. Du coup, puisque le vote est encore en cours. Je vous demande un petit instant, on fait la proclamation, et si vous voulez ajouter un mot, je vous donnerais la parole bien volontiers.*

*J'en profite pendant le dépouillement, pour inviter la doyenne, les deux assesseurs en cours de dépouillement ainsi que la secrétaire de séance, ainsi que votre serviteur, à bien rester à la table pour signer le PV de séance de l'élection du maire et des adjoints ainsi que la feuille de proclamation. Si vous en êtes d'accord, on suspend pendant cinq minutes, le temps de laisser les collègues dépouiller le vote. À tout de suite. »*

*Il est procédé au dépouillement.*

*La séance est suspendue à 13h24 et est reprise à 13h31.*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Bien ! Je demande aux élus de bien vouloir rejoindre leurs places pour le dernier acte du mandat.*

*Madame Chaumillon*

*Monsieur Fourel*

*Monsieur Quittre. Quittre ou Quittre ? Quittre.*

*Madame Beni Khlef*

*Monsieur Discour*

*Monsieur Leghmizi, s'il vous plaît !*

*Merci beaucoup ! La séance du conseil municipal reprend après la suspension. Il nous reste à proclamer les résultats s'agissant des représentants au sein du CCAS.*

*Nombre de conseillers présents ou représentés : 55*

*Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0*

*Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 55*

*Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau : 4*

*Nombre de suffrages exprimés : 51*

*Ont obtenu :*

*Madame Keita : 45 voix. Pardon, j'ai un petit doute sur le... Oui, c'est bien ça. 45 voix et 7 sièges.*

*Monsieur Cheikh Mamadou Sy : 6 voix et 1 siège.*

*Madame Ali Benali, vous souhaitez dire un mot sur ce sujet ? Je vous en prie. »*

#### Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

*« Oui, je vous remercie. Alors, si on a décidé de profiter de cette détermination des membres du conseil d'administration du CCAS, c'était pour exprimer notre vive contestation de l'arrêt des activités du service d'aide à domicile de Montreuil, voté en 2024. Et si nous nous permettons ici, à ce conseil, d'intervenir à chaque délibération, même si nous vous avons bien entendu, vous évoquez les nécessités du protocole et que nous avons le temps pour les six ans à venir, c'est parce que de fait, certains de vos citoyens n'ont pas le luxe des six ans devant eux. Comme c'est le cas – on vous l'a dit plusieurs fois –, des cantinières du Foyer Branly qui n'auront peut-être plus de moyen de subsistance dans quelques jours.*

Comme c'est aussi le cas des habitants qui vont être concernés par la fin de la trêve hivernale à Montreuil, et risquent de n'avoir plus de toits, eux aussi, dans quelques jours, pas dans six ans. Et vous devez le savoir, vous mieux que quiconque, en tant que communiste, dans notre histoire commune française, les révolutions n'ont clairement pas attendu les protocoles pour mettre en avant leurs revendications. C'est pourquoi nous saisissons, et nous saisissons aujourd'hui, et nous continuerons à le faire à toutes les occasions qui nous seront données, pour porter les revendications essentielles de nos concitoyens et surtout les plus urgentes, comme celles de manger et d'avoir un toit sur la tête. C'est aussi le cas donc, de celui des services d'aide à domicile de Montreuil, non seulement ce service a été abandonné des fonctions de la Ville, mais vous avez également renoncé à la création d'un service de soins infirmiers à domicile au prétexte, je cite, dans le conseil municipal de l'époque : « du contexte budgétaire de la Ville ». Et dans mon métier d'urgentiste, je sais en quoi c'est difficile d'avoir accès à ces soins. Et les personnes âgées, se trouve-t-il, le sont encore plus lorsqu'elles sont malades, font partie des publics les plus vulnérables. Cette vulnérabilité est évidemment exacerbée par la fracture numérique et la multiplication des intervenants qui compliquent l'accès aux soins, ce à quoi cette fermeture les a soumis. Notre Ville, je le souhaiterai, pourrait être un modèle d'accompagnement des personnes âgées, via un accès unique municipal qui gère le maintien à domicile, l'accès aux infirmiers à domicile et même, pourquoi pas, soyons progressistes et projetons d'aller encore plus loin, c'est ça l'avenir, via le lien avec les Centres de santé municipaux, pour y associer aussi les médecins traitants. Lorsque l'on sait que le Budget de communication de la Ville se situe autour de plus de 2 millions d'euros, que 180 000 euros ont été consacrés à la cérémonie des vœux 2025, il me semble que tous ensemble nous pourrions revoir les priorités de notre municipalité. Et nous, Insoumis, sommes pour manger moins de petits fours, dépenser moins en community manager, en photographies d'inauguration, acheter nous-mêmes nos carnets de notes, ne pas augmenter les indemnités d'élus et à l'inverse, offrir plus là où les gens ont le plus besoin. Ainsi, je redemande, Monsieur le maire, acceptez-vous avec nous, de remettre cette question des services essentiels et l'ensemble du budget pour nos aînés au débat, et remettre les budgets de la Ville au service de nos concitoyens montreuillois. Je vous remercie. »

Applaudissements

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup pour cette intervention sur les sujets des droits et de la santé des personnes âgées, nous aurons naturellement, au cours du mandat et de l'année qui vient, avec le nouvel adjoint au maire, Quentin Corzani, et l'adjointe à la santé, Tessa Chaumillon, l'occasion de préciser notre politique et les avancées que nous souhaitons sur ces sujets. Nous avons maintenant épuisé notre ordre du jour, je vous remercie de votre participation. On me rappelle effectivement que pour l'ensemble des élus, majorité comme opposition, vous avez été saisis de la séance de photographie qui permettra de compléter le site Internet et les documents de la Ville. Donc je vous invite à vous y rendre, dans l'ordre qui a été prescrit. Et je vous souhaite un excellent samedi et un très bon week-end à vous. Au revoir. J'invite le public et les élus à partager le verre de l'amitié !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 13h51.

Fait à Montreuil, le **15 AVR. 2026**



Patrice BESSAC



Le secrétaire de séance

Haby KA